PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des usagers et
des polices administratives



Rapport d'activité 2025

SOMMAIRE

Le mot de la directrice..... 5

Quelques chiffres clés.....6

Les évènements marquants de l'année..... 8

Sous-direction des déplacements et de l'espace public11

Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité.....17

Sous-direction de la sécurité du public23

Service des titres et des relations avec les usagers.....29

Direction départementale de la protection des populations35

Service opérationnel de prévention situationnelle..... 39

Infirmerie psychiatrique de la préfecture de Police....41

Institut médico-légal43

Secrétariat général45

Cabinet47

La DUPA à votre service49

Glossaire.....52

Conception, rédaction, graphisme : DUPA
Crédit photo : DUPA, Sercom PP, Canva
Date de publication : mars 2026



Le mot de la directrice

Nathalie **BASNIER**

Par bien des aspects, la direction des usagers et des polices administratives a été marquée en 2025 par des moments forts. Elle a, une fois de plus, répondu présente pour se hisser au niveau des enjeux, au premier rang desquels la sécurité du cadre de vie des parisiens.

Acteur majeur de la prévention et du traitement du risque urbain, la direction a contribué à la transformation de l'espace public parisien et à la sécurité de tous, au travers de l'application d'une centaine de polices administratives. Elle s'est illustrée, grâce à la mobilisation et à l'engagement sans faille de chacun de ses agents, en menant à bien des dossiers complexes et en obtenant des résultats significatifs. Je pense notamment, à l'obtention du label Quali-ATE qui vient récompenser le haut niveau de qualité de services et de relation à l'usager offert par les agents de la direction, ou à la réouverture des Tours de Notre-Dame qui a fortement mobilisé les équipes.

De nouveaux défis tout aussi passionnants attendent la DUPA en 2026. Nous nous devons de moderniser toujours davantage nos méthodes de travail et de simplifier nos procédures dans l'intérêt des usagers. Nous poursuivrons également avec fermeté notre action de lutte contre les fraudes ainsi que le développement de nos partenariats pour garantir un continuum de sécurité efficient.

Je sais la mobilisation quotidienne des agents de la DUPA et l'esprit de service qui les caractérise pour accompagner au mieux les professionnels et les particuliers.

La publication de ce rapport d'activité 2025 est l'occasion pour moi de les remercier sincèrement pour leur action au service de l'intérêt général.

Bonne lecture !

CHIFFRES CLÉS



1 529
commissions de sécurité

- 6 visites par jour
- 1 270 permis de construire instruits
- 102 dossiers de périls
- 12 arrêtés de fermeture au titre de la sécurité du public



+ de 500 000
demandes de titres instruites

- 289 516 CNI et passeports
- 137 969 permis de conduire
- 94 284 immatriculations de véhicules



28 166
usagers accueillis au bureau des usagers (BU)

- +13% d'usagers accueillis en 2025
- 13 600 appels pris en charge
- 9 307 courriels traités
- 1 jour délai de disponibilité des rendez-vous



99 924
objets trouvés pris en charge

- 35 % taux de restitution des objets déclarés perdus
- + de 150 institutions partenaires pour la collecte des objets trouvés
- 21 nouveaux partenariats en 2025



4 131

déclarations d'exploitation de licences de débits de boissons traitées

- **369** demandes d'autorisation d'ouverture de nuit instruites
- **396** avertissements préfectoraux prononcés
- **1 276** contrôles des niveaux sonores diffusés



45 M€

d'amendes et de saisies réalisées par la DDPP

- **6 M€** amende record infligée à une société de vente à distance
- **24 M€** de saisies pénales
- **308** dossiers contentieux
- **30** audiences pénales



2 854

corps admis à l'institut médico-légal

- **1 102** autopsies réalisées
- **1 780** examens externes



135

sites visités dans le cadre d'audits et d'études de sûreté

- **96** visites de sites audités
- **39** visites dans le cadre d'études de sécurité publique (ESP)
- **117 h** de formation des référents sûreté



933

agents
(fin décembre 2025)

- **120** recrutements en 2025
- **25** corps d'agents représentés

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Réouverture des Tours de Notre-Dame



Le 10 septembre, la DUPA a présidé la commission de sécurité préalable à la réouverture au public des Tours de Notre-Dame. La visite a permis de vérifier la conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité, et d'émettre des recommandations pour améliorer le niveau général de sûreté. La commission a émis un avis favorable, qui a été suivi d'un arrêté d'ouverture signé par le préfet de Police. Les premiers visiteurs ont été accueillis à l'occasion des Journées du patrimoine, après l'inauguration officielle.

À la découverte du service des objets trouvés de Paris

Le 22 octobre, un journaliste du média web « Legend » a été accueilli au sein du bureau des objets trouvés et des scellés pour y réaliser un reportage à destination des réseaux sociaux. Le reportage a rencontré un fort succès, et a totalisé plus de 1,6 millions de vues sur les différentes plateformes.



Le service des architectes de sécurité fête ses 225 ans



Le 30 juin 2025, le service des architectes de sécurité (SAS) a célébré ses 225 ans d'existence dans un lieu emblématique : le Centre Georges Pompidou, juste avant sa fermeture pour rénovation.

L'affaire Mésange : entretien croisé sur un crime ancien

Dans le cadre d'un projet documentaire radiophonique sur l'affaire du meurtre de Jeanne Mésange, tuée par son mari en l'an 1700, la réalisatrice Laurine ESTRADE a rencontré le 11 juin le docteur Lilia HAMZA, médecin légiste à l'Institut-médico-légal (IML). Le docteur HAMZA a apporté son éclairage scientifique sur le dossier d'autopsie qui avait été établi par les chirurgiens royaux lors de l'enquête.



Obtention du label de qualité Quali-ATE

Distinguée pour son travail en faveur de l'amélioration de la qualité des procédures au profit des usagers parisiens, la DUPA a obtenu le label Quali-ATE le 22 janvier 2025. Créé au mois de février 2024, le nouveau label Quali-ATE (« administration territoriale de l'État ») succède au référentiel Qual-e-Pref, révisé pour répondre aux missions prioritaires des préfectures et aux engagements du programme Services Publics +.

Réunion d'information sur la simplification des déclarations d'exploitation de licence de débits de boissons



Le 14 mars 2025, une rencontre organisée par le bureau des actions de prévention et de protection sanitaires (BAPPS) a réuni près de 30 participants issus de syndicats d'exploitants de débits de boissons et de cabinets d'avocats. Cette réunion était l'occasion de présenter aux professionnels du secteur les améliorations apportées aux formulaires disponibles sur l'outil « Démarches simplifiées ». Des précisions ont également été apportées sur la réglementation en vigueur.

Amende record infligée à une société de vente à distance

La DDPP a prononcé une amende de plus de 6 millions d'euros à l'encontre d'une société irlandaise de vente à distance de biscuits et autres denrées alimentaires. Les enquêteurs ont mis en évidence des manquements aux règles applicables au démarchage téléphonique, ainsi qu'un défaut d'information du consommateur concernant les possibilités de recours aux dispositifs de médiation.



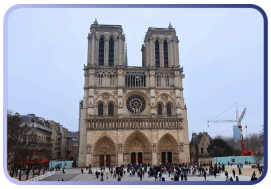
La DUPA à la RUN PP : un bel esprit d'équipe !



Le 4 novembre 2025, plus d'une centaine d'agents de la DUPA ont participé à la RUN PP, événement incontournable de la préfecture de Police. Dans une ambiance conviviale, nos coureurs ont fièrement porté le t-shirt de la DUPA pour parcourir les kilomètres du parc zoologique de Paris. Au-delà du défi sportif, cet événement a été l'occasion de vivre un moment de cohésion et de partage.

Une approche globale de la sûreté de la cathédrale Notre-Dame de Paris

En 2025, le service opérationnel de prévention situationnelle (SOPS) a poursuivi son accompagnement de la stratégie de sûreté liée à la reconstruction de la cathédrale. Ses interventions ont couvert la sécurisation du parvis contre le risque de véhicule-bélier, la gestion des flux de visiteurs, la protection des chantiers environnants et la conception du dispositif de sûreté de plusieurs projets voisins, dont la réouverture du circuit des Tours.



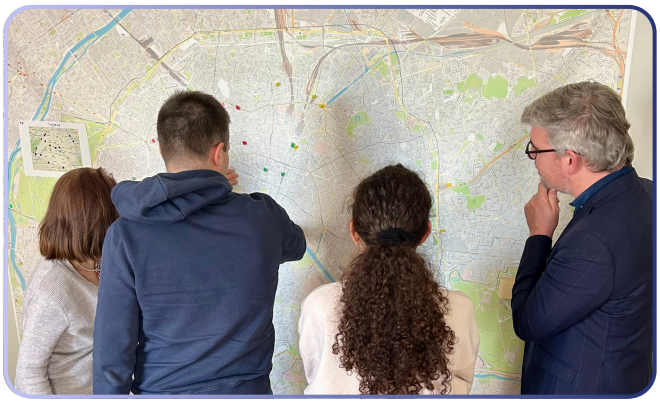
Déploiement de NOEMI sur tous les postes de travail



Les postes NOEMI sont des postes de travail sécurisés et chiffrés permettant de se connecter à l'environnement numérique du ministère de l'Intérieur via un VPN depuis n'importe quelle connexion internet. Au cours de l'année 2025, la solution NOEMI a été déployée sur tous les postes de travail de la direction, en lien avec la mise à jour des systèmes vers Windows 11.


DIRECTION DES USAGERS ET DES POLICES ADMINISTRATIVES
DUPA

SOUS-DIRECTION DES DÉPLACEMENTS ET DE L'ESPACE PUBLIC



Étude de la cartographie des axes de circulation parisiens par les agents du bureau de la réglementation et de la gestion de l'espace public (BRGEP)



Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P), le 15 décembre 2025



Classement d'objets au magasin des objets trouvés

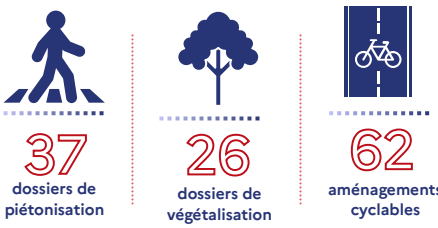
La sous-direction des déplacements et de l'espace public (SDDEP) gère la police de la circulation et du stationnement pour les aménagements de la voirie parisienne relevant de la compétence préfectorale, ce qui représente 20% du réseau routier de la Ville. Elle supervise les professions du secteur du transport public particulier de personnes (T3P), notamment les taxis et les VTC. Elle assure également la gestion des objets perdus à Paris et en petite couronne, que ce soit sur la voie publique, dans les transports en commun ou les aéroports, et s'occupe des scellés judiciaires pour le compte du ministère de la Justice.

TRANSFORMER L'ESPACE PUBLIC PARISIEN ET SÉCURISER LES MOBILITÉS

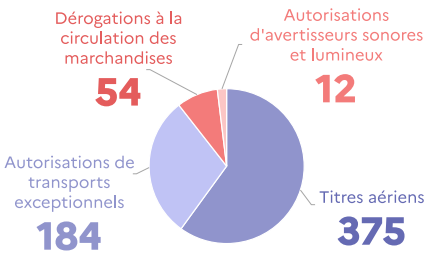
Les activités du bureau de la réglementation et de la gestion de l'espace public (BRGEP) sont variées, ancrées dans l'actualité, parfois politiquement exposées et nécessairement guidées par les exigences de sécurité des usagers de l'espace public. Ce bureau met en œuvre les compétences du préfet de Police en matière de police de la circulation et du stationnement. Son rôle est sensible, compte tenu des enjeux liés à l'utilisation et à la transformation de l'espace public, notamment avec le développement des nouvelles mobilités, l'adaptation au changement climatique et l'organisation d'événements. Depuis la loi du 28 février 2017 sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain, cette compétence est partagée entre le préfet de Police et le maire de Paris.

Cette année, le BRGEP a poursuivi son action d'accompagnement des évolutions de l'espace public, en veillant, dans les projets d'aménagements de voirie et de travaux, à préserver le bon fonctionnement des institutions et des services publics, et à assurer la fluidité de circulation des véhicules d'intérêt général et de secours. Il a entretenu des relations étroites avec les services de la Ville de Paris à l'initiative des projets de voirie.

AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE



POLICES ADMINISTRATIVES



En 2025, le BRGEP a été particulièrement mobilisé sur les projets de transformation de l'espace public parisien. Il est intervenu notamment sur les grands projets d'aménagement portés par la Ville de Paris, comme ceux des places du Trocadéro et de la Concorde, la Ville souhaitant réaménager ces places emblématiques.

Pour la place du Trocadéro, le bureau a réalisé une analyse d'une nouvelle variante du projet, qui devra faire l'objet d'une concertation de la Ville de Paris avec les élus de l'ouest parisien et les acteurs économiques. Pour la place de la Concorde, le BRGEP s'est assuré de la préservation des prérogatives de l'État en matière de circulation au regard des propositions architecturales visant notamment à supprimer des accès à des tunnels et à réduire le nombre de voies circulables sous la place.

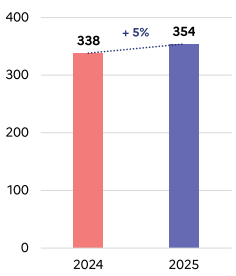
Par ailleurs, le BGREP s'est investi dans le projet annoncé par le président de la République sur le musée du Louvre « Louvre – Nouvelle Renaissance », anticipant les conséquences des nouveaux accès à l'enceinte et de la requalification des espaces extérieurs sur la circulation des bus et le stationnement des autocars.

Sur l'île de la Cité, les travaux de rénovation du palais de Justice qui doivent être lancés en 2026 vont durer environ 4 ans et auront des impacts importants sur la circulation. Le BRGEP a mobilisé son expertise constante pour définir, avec les partenaires de la préfecture de Police, les solutions pour concilier les différents modes de déplacement dans ce secteur.

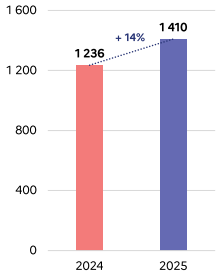
Enfin, les projets structurants autour des gares de Lyon et du Nord peuvent avoir des conséquences sur la circulation des véhicules de secours et de sécurité. Le BRGEP a pris une part active dans les réflexions et la recherche de solutions adaptées.

Avec la fermeture programmée de la gare routière de Bercy-Seine, le BRGEP a participé activement au projet de report de son trafic routier vers la Porte Maillot, et a ainsi contribué au projet d'ouverture de la gare routière de Pershing. Il a aussi suivi l'entrée en vigueur de l'abaissement de la vitesse de circulation à 50 km/h sur le boulevard périphérique ainsi que la mise en place, à titre expérimental, de sa voie réservée au co-voiturage à compter du 3 mars 2025.

AVIS TECHNIQUES PRODUITS



ARRÊTÉS DE RESTRICTION DE CIRCULATION OU DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX



Le bureau a produit 354 avis techniques contre 338 en 2024, soit une augmentation de près de 5%. Ces demandes d'avis portaient sur des piétonisations de voies, des projets de végétalisation et de nombreux aménagements cyclables.

Les nombreux chantiers à Paris se sont traduits par une augmentation de plus de 10% du nombre d'arrêtés temporaires de restriction de circulation ou de stationnement pour travaux par rapport à l'année précédente.

Le bureau a été sollicité dans le cadre du plan en faveur de la protection des cyclistes et des usagers vulnérables, déployé par la maire de Paris et le préfet de Police. Dans ce cadre, 54 avis ont été rendus sur des projets d'aménagements destinés à sécuriser des carrefours routiers parisiens identifiés comme particulièrement accidentogènes.

En matière de sécurité des infrastructures et systèmes de transport, le bureau a traité 17 dossiers relatifs aux transports publics guidés urbains de Paris, et 5 dossiers relatifs aux tunnels. Le BRGEP a ainsi traité les renouvellements des autorisations d'exploitation de plusieurs ouvrages d'art (tunnels Citroën-Cévennes, Cours La Reine, Grand Maillot et Porte de Pantin). Il a également tenu les commissions de sécurité relatives au renouvellement du matériel roulant de la RATP. La ligne 10 a été retenue pour être la première ligne équipée avec les nouvelles rames « MF19 », qui ont vocation à être déployées sur l'ensemble du réseau d'ici à 2033.

POINT DE VUE

Hervé LECOMTE, instructeur au pôle technique du BRGEP

« Je suis instructeur au sein du pôle technique, et je veille à la prise en compte des prescriptions du préfet de Police formulées dans le cadre des aménagements dans tout Paris. J'effectue très régulièrement des contrôles sur le terrain pour vérifier la conformité des travaux de voirie réalisés par la Ville de Paris avec nos préconisations.

Je peux ainsi, par exemple, identifier certaines problématiques d'accessibilité aux façades par les véhicules de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ou encore alerter la Ville d'erreurs ou d'absences dans la signalisation routière prévue ou demandée par nos services.

Dès que les visites sont achevées, je rédige les comptes-rendus et les avis techniques qui seront transmis à la Ville de Paris.

Par mes missions, je participe à la mise en œuvre de la compétence et l'autorité du préfet de Police en matière de réglementation de circulation et du stationnement dans la capitale et je contribue à garantir la sécurité des usagers et l'accessibilité des services de sécurité et de secours. »



ADMINISTRER ET CONTRÔLER L'ACTIVITÉ DES TAXIS ET VTC, ASSURER LA PROTECTION DES USAGERS

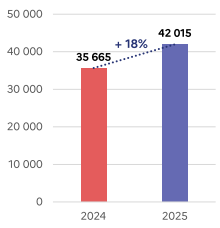
Le bureau des taxis et transports publics (BTTP) administre les professions du secteur du transport public particulier de personnes (T3P), qui rassemble les chauffeurs de taxis, de VTC, et de véhicules motorisés à deux ou trois roues.

Cette année, le bureau a traité un total de 42 015 démarches : délivrance de cartes professionnelles, de cartes de stationnement, transferts de licences, renouvellements des autorisations de stationnement à titre gratuit…

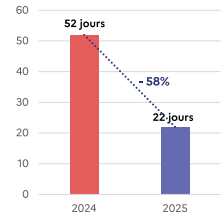
Le délai moyen de première délivrance de carte professionnelle de conducteur de taxi a été réduit de plus de 50%, passant de 52 jours en 2024 à 22 jours en 2025.

Dans un contexte de recrudescence des fraudes au compte professionnel de formation (CPF), le bureau a poursuivi les actions de contrôle des organismes de formation des professionnels du T3P. Au cours de l'année 2025, le bureau a retiré 2 agréments et refusé 4 nouvelles demandes, toutes professions confondues.

DÉMARCHES T3P TRAITÉES



DÉLAI DE DÉLIVRANCE DES CARTES PROFESSIONNELLES (TAXI)



AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT



Le bureau a délivré 40 nouvelles autorisations de stationnement pour les taxis parisiens et réattribué 90 autorisations de stationnement ayant fait l'objet d'un retrait pour une absence d'exploitation ou d'une renonciation volontaire.

En matière disciplinaire, l'intensification de l'activité menée ces dernières années s'est poursuivie en 2025, afin d'apporter une réponse claire, proportionnée et structurante aux acteurs du secteur. 42 commissions de discipline ont été organisées. Cet accroissement correspond à une augmentation des plaintes déposées par les clients (1 261 en 2025 contre 1 116 en 2024, soit +13%). Le bureau a prononcé 12 retraits définitifs de carte professionnelle, 312 avertissements administratifs, et 88 rappels à la réglementation.

Le BTTP a formalisé un plan de contrôle et de lutte contre la fraude interne. Ce plan octroie une large place à la sécurisation des procédures (rédaction et actualisation de 45 fiches de procédures) et à la sensibilisation et la formation des agents (signature systématique de la charte de sécurité, suivi obligatoire du module de formation en ligne à la prévention de la fraude interne sur la plateforme MOB-MI).

FOCUS

Le projet GITAT 2, un outil au service des taxis

L'application GITAT, mise en service en 2012, est l'outil utilisé par le BTTP pour l'administration des professions du transport public particulier de personnes. GITAT, outil développé par la préfecture de Police, est à la fois une base de données et un outil permettant aux agents de réaliser leurs missions quotidiennes.

Afin d'améliorer le service rendu aux professionnels, un projet de modernisation de l'application a été initié. Désigné sous le nom de GITAT 2, ce projet a pour objectif de mettre à disposition des agents une interface leur offrant une navigation plus fluide et des interconnexions avec les autres systèmes d'information consultés, tels que l'outil des droits à conduire (ODAC) ou le fichier du casier judiciaire. Les travaux de rédaction du cahier des charges ont débuté en septembre 2025 et se poursuivront jusqu'au premier trimestre 2026. La livraison des premiers lots est attendue pour le dernier trimestre 2026.

Le BTTP assure la veille réglementaire et participe à la formation de partenaires (notamment des services de police) sur l'application GITAT.

OBJETS TROUVÉS ET SCELLÉS JUDICIAIRES : RENFORCEMENT DES PARTENARIATS, RATIONALISATION DES SCELLÉS, ET CONSOLIDATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le bureau des objets trouvés et des scellés (BOTS) a poursuivi sa politique proactive de signature de conventions de partenariat avec les communes des départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis et les organismes privés (hôtels, musées...).

21 protocoles ont été signés en 2025, portant à plus de 150 le nombre d'institutions partenaires de la préfecture de Police pour la collecte et la restitution des objets perdus.

Le bureau a pris en charge 99 924 objets, et a renforcé sa performance : le taux de restitution aux usagers est passé de 32% en 2024 à 35% en 2025.

L'amélioration de l'accompagnement des usagers et des conditions de travail des agents a fait l'objet d'une attention particulière en 2025 :

- extension des plages d'ouverture au public de la plateforme téléphonique sur la pause méridienne ;
- prise de contact proactive avec les usagers rencontrant des difficultés pour finaliser leurs démarches.

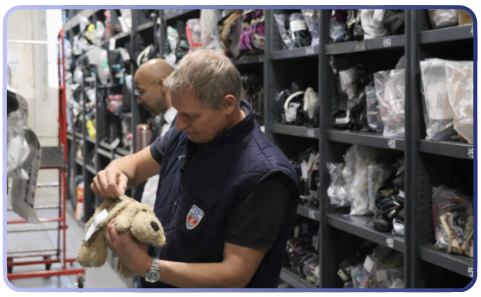
Les agents ont participé activement à la rédaction du cahier des charges pour le futur appel d'offre pour le renouvellement du logiciel de gestion des objets trouvés.



99 924 objets pris en charge

35% taux de restitution

3 997 scellés judiciaires réceptionnés



Magasin des objets trouvés

Le BOTS assure par ailleurs la garde de scellés judiciaires, saisis par les enquêteurs dans le cadre de procédures pénales, et conservés dans l'attente d'une décision de justice sur leur devenir (restitution, affectation à un service de l'État, destruction). En 2025, 3 997 scellés judiciaires ont été réceptionnés, avec une hausse des entrées de scellés sensibles à hauteur de 2%.

La rationalisation du stock des scellés judiciaires et la formalisation des procédures ont été les axes privilégiés de la section des scellés judiciaires :

- l'étroite collaboration avec les juridictions, la direction nationale d'interventions domaniales (DNID) et l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) s'est intensifiée, avec une participation aux comités stratégiques du parquet de Paris et l'organisation de visites de site régulières des acteurs de la Justice ;
- des réflexions ont été menées avec la DILT pour développer une nouvelle application efficiente de gestion des scellés.

Dans le cadre du déploiement du plan de prévention et de lutte contre la fraude interne et le vol, le bureau des objets trouvés et des scellés a réalisé plus de 100 contrôles.


DIRECTION DES USAGERS ET DES POLICES ADMINISTRATIVES
DUPA

SOUS-DIRECTION DES POLICES SANITAIRES, ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ



Reportage sur la lutte contre les nuisances sonores : contrôle dans un bar parisien



Contrôle d'une armurerie parisienne



Contrôle des niveaux sonores au festival « We Love Green »

La sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité (SDPSES) met en œuvre les polices administratives liées aux risques sanitaires et environnementaux, ainsi qu'aux troubles de santé mentale. Elle assure un lien fonctionnel avec l'Infirmerie psychiatrique de la préfecture de Police (I3P), et travaille en collaboration étroite avec les services de police et des partenaires tels que la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), l'agence régionale de santé (ARS), des établissements de santé, la Ville de Paris, des entreprises ou des organisations professionnelles. Elle met également en œuvre des réglementations de polices administratives de sécurité, portant notamment sur les armes, la vidéoprotection et les agréments d'artificiers.

ARMES, VIDÉOPROTECTION, GARDIENNAGE : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

L'activité du bureau des polices administratives de sécurité (BPAS) s'est maintenue à un haut niveau en 2025 sur les principales thématiques relevant de ses compétences, en matière de délivrance de ports d'armes (SNCF, RATP, police municipale parisienne) ainsi que dans le domaine de la vidéoprotection (autorisations d'exploitation de systèmes de vidéoprotection) et du gardiennage (autorisations d'exercer des missions sur la voie publique).

En collaboration avec les services de la Ville de Paris ainsi que ceux du procureur de la République, le bureau a continué à œuvrer à la montée en puissance de la police municipale parisienne, destinée à compter 3 400 agents à l'horizon 2026/2027.

Police municipale parisienne	
Agréments	298
Ports d'armes	545
SNCF (SUGE)	
Ports d'armes	242
RATP (GPSR)	
Ports d'armes	335

Délivrance d'agréments et de ports d'armes

En 2025, le service a procédé à la validation de 1 424 déclarations d'armes de catégorie C pour des détenteurs résidant à Paris, et à la délivrance de 895 autorisations d'acquisition d'armes de catégorie B (tir sportif). Par un pilotage resserré et l'organisation d'ateliers collaboratifs avec l'ensemble des agents du pôle armes, le stock a été réduit de deux tiers.



1424

déclarations d'armes de catégorie C



895

autorisations d'acquisition d'armes de catégorie B

FOCUS

Le contrôle des armureries

En 2025, un plan global de contrôle des armureries a été mis en œuvre. 29 armureries, 4 magasins d'articles pyrotechniques et 8 clubs de tir sportifs sont répertoriés à Paris. La priorité a été donnée au contrôle des armureries dans lesquelles le plus grand nombre d'armes ont été acquises par les détenteurs parisiens en 2024. Un total de 17 contrôles a été effectué.

POINT DE VUE

Alexandra BEREZANSKI, adjointe administrative au pôle armes, explosifs, sûreté



« Le système d'information sur les armes (SIA) assure la traçabilité des armes sur l'ensemble du territoire, en garantissant un partage d'informations entre armuriers, détenteurs et administration. Derrière chaque dossier, il y a un enjeu réel : une autorisation délivrée à tort peut avoir des conséquences graves. Mon quotidien est rythmé par l'analyse de ces dossiers sensibles et les échanges avec des usagers qui ne comprennent pas toujours pourquoi nous leur demandons autant de documents.

Je prends le temps d'expliquer, d'orienter, d'écouter. Récemment, l'un d'eux m'a écrit : « Merci pour votre aide précieuse qui me permet de pratiquer mon loisir en toute quiétude. » C'est un métier discret, mais j'ai le sentiment de participer à quelque chose de plus grand : la sécurité de tous. »

Zones aéroportuaires à accès réglementé

L'accès aux zones non ouvertes au public au sein des aéroports est conditionné à l'obtention d'une habilitation. Les habilitations relevant de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), de la Fédération française aéronautique (FFA) ou de certaines sociétés privées sont délivrées par le BPAS, qui réalise les enquêtes administratives nécessaires. En 2025, le bureau a octroyé 442 habilitations et notifié 4 refus pour l'accès à ces zones à accès réglementé.

Vidéoprotection et gardiennage

Au total, 1 668 arrêtés d'autorisation d'exploitation de systèmes de vidéoprotection ont été pris. S'agissant des autorisations pour l'exercice de missions de gardiennage sur la voie publique par des agents de sécurité privée, 828 arrêtés ont été signés.



1 668

arrêtés d'autorisation d'exploitation de systèmes de vidéoprotection

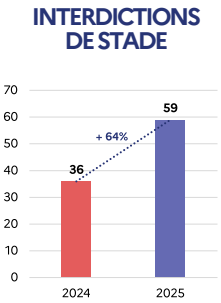


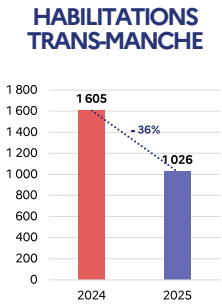
828

arrêtés d'autorisation de gardiennage sur voie publique

Interdictions administratives de stade

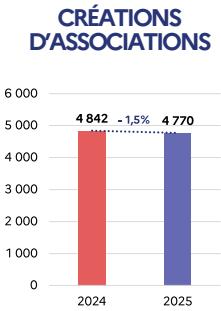
Une attention particulière a été portée par les services de police sur l'identification individuelle des fauteurs de troubles dans les stades. L'activité a donc été dense en matière d'interdictions administratives de stade (IAS), qui ont augmenté de 64% entre 2024 et 2025.

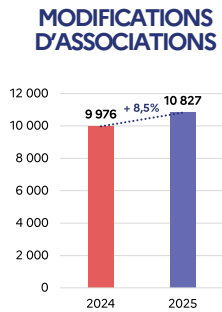




Zone de sûreté trans-Manche en gare de Paris-Nord

Une zone de sûreté permanente a été instituée en 2023 au sein de la gare de Paris-Nord, au titre du régime de sûreté de la partie française de la liaison fixe trans-Manche. Le BPAS est chargé de la délivrance des habilitations préalables à la délivrance d'un titre de passage permanent. Cette procédure s'est traduite par la délivrance de 1 026 habilitations en 2025 (1 605 en 2024).





Associations

Le BPAS est responsable du greffe des associations pour Paris.

Il enregistre les déclarations déposées par les particuliers sur le répertoire national des associations (RNA) : créations, modifications de statuts, de noms de dirigeants, dissolutions. En 2025, le greffe a enregistré 4 770 créations d'associations (4 842 en 2024), 10 827 modifications (9 976 en 2024) et 746 dissolutions (805 en 2024).

FOCUS

Le rôle de la SDPSES dans le suivi de la zone de sûreté trans-Manche

Le préfet de Police a la charge de vérifier l'application effective des mesures prises pour répondre aux obligations s'imposant pour l'accès et la circulation au sein de la zone. C'est dans ce cadre qu'un comité local de sûreté ferroviaire a été mis en place par arrêté du 15 juin 2025. Ce comité est présidé par le préfet. La SDPSES a été désignée référent sur la zone de sûreté, et assure à ce titre le secrétariat de ce comité qui s'est réuni une fois en 2025. Elle participe également au comité de pilotage national présidé par la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM), ainsi qu'au comité de suivi national des incidents, et assure la remontée d'informations des différents incidents survenus en zone de sûreté et signalés par les services des douanes ou de la police aux frontières (PAF).

DÉBITS DE BOISSONS, NUISANCES SONORES : RÉGULER LA VIE NOCTURNE PARISIENNE

Police des débits de boissons

L'année 2025 a été marquée par une constante augmentation du nombre de demandes de débits de boissons temporaires (DBT) instruites (722 au total).

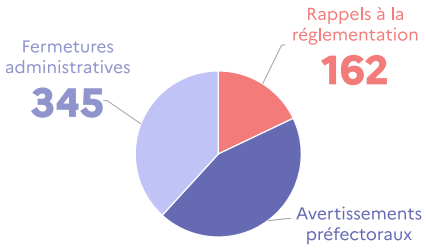
Le nombre de demandes d'autorisation d'ouverture de nuit des débits de boissons a quant à lui augmenté de 16% en 2025, avec 369 demandes d'autorisation traitées.

Une réforme d'ampleur visant la simplification de la procédure de traitement des déclarations d'exploitation de licences formulées par les exploitants a été engagée en vue de simplifier le dépôt et l'instruction des déclarations. Cette réforme a porté ses fruits, puisque le délai moyen de traitement des déclarations a fortement baissé, passant de 45 jours en 2024 à 6,5 jours en décembre 2025. Cette simplification s'est accompagnée d'un contrôle accru sur l'exploitation des licences III et IV (vérification du respect des zones protégées, consultation du bulletin n° 2 du casier judiciaire des exploitants).

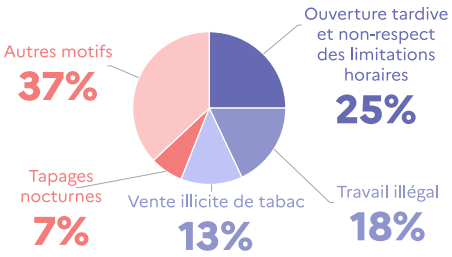
En 2025, le nombre de mesures administratives prises pour non-respect de la réglementation sur les débits de boissons reste à un niveau soutenu (903 mesures), bien que légèrement en baisse par rapport à 2024 (-15%). La part des fermetures administratives (38%) reste toujours aussi importante, égale à celle constatée en 2024.



MESURES ADMINISTRATIVES DÉFAVORABLES



MOTIFS DE FERMETURE ADMINISTRATIVE



Le traitement des signalements pour nuisances sonores

Le nombre de signalements reçus reste à un niveau élevé (1 091, contre 1101 en 2024). Au total, 1 276 contrôles ont été diligentés par les inspecteurs.

Face au volume important de signalements, des mesures ont été prises depuis le début de l'année 2025 pour faciliter le traitement et le suivi des plaintes de riverains tout en s'assurant qu'une réponse de qualité soit apportée dans les meilleurs délais. Une revue des procédures a été opérée pour gagner en efficacité dans le traitement des signalements, et s'assurer que les délais imposés aux exploitants pour se mettre en conformité soient davantage respectés.

113 arrêtés de suspension d'activité musicale ont été pris, soit 23% de plus qu'en 2024.

FOCUS

Le groupe de travail du ministère de la Culture sur les festivals

Le pôle musique et sons amplifiés est associé aux réflexions engagées par le ministère de la Culture pour adapter aux festivals en plein air certaines dispositions des codes de la santé publique et de l'environnement, ce qui témoigne de la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise de ce pôle unique en France. L'objectif est de transformer ces réflexions en propositions d'évolutions réglementaires, voire législatives.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Installations classées pour la protection de l'environnement

Des dossiers à enjeux, nécessitant une instruction longue, ont fortement mobilisé les équipes. L'instruction des déclarations de conversion à l'électrique des centres bus RATP parisiens s'est poursuivie. Après les centre bus Point-du-Jour et Croix-Nivert dont les activités ICPE ont été encadrées par arrêtés préfectoraux, l'instruction s'est portée sur la conversion à l'électrique du centre bus Belliard dans le 18e arrondissement de Paris, avec l'implantation de 261 bornes de charge électriques.



Atelier RATP Saint-Fargeau (Paris 20e)

La problématique essentielle porte sur les risques encourus par les riverains en cas d'incendie, et sur les conditions d'intervention des secours, du fait de l'enclavement de ces centres dans un tissu urbain très dense et de la mise en jeu de puissances de charge de plus en plus importantes, dont l'accidentologie est encore mal maîtrisée.

Par ailleurs, trois projets de restructuration et de réaménagement ont particulièrement mobilisé le bureau :

- la restructuration de l'atelier RATP de Saint-Fargeau (Paris 20e), qui s'inscrit dans un projet plus vaste, comprenant la création de logements, de commerces, et d'un jardin public. La problématique porte sur les dérogations à la réglementation, sur l'accessibilité des services de secours et la distance aux tiers ;
- le projet d'aménagement du « Jardin des Mécanos » (Paris 18e), porté par la SNCF en partenariat avec la Ville de Paris, comprenant la création de 400 logements, de bureaux, d'un hôtel et d'un groupe scolaire. La surveillance des eaux souterraines fait l'objet d'un contrôle continu. Des mesures complémentaires ont été demandées à l'exploitant ;
- la restructuration des entrepôts de la gare des Gobelins (Paris 13e), ancien site de la SNCF racheté par la société SEGRO, qui a entrepris une modernisation et une mise aux normes de ces locaux. Ce projet présente un fort enjeu en termes de sécurité incendie, au regard notamment des immeubles de grande hauteur implantés en aplomb.

FOCUS

Le maintien de la vigilance dans la surveillance des tours aéro-réfrigérantes (TAR)

Les TAR présentent un enjeu en termes de risques sanitaires. En effet, un fonctionnement dégradé de ces équipements peut conduire à la prolifération de légionelles dans les eaux du circuit des tours, exposant les riverains à une contamination susceptible de provoquer une maladie sensiblement grave, la légionellose. Des cas de dépassements ont été constatés sur plusieurs TAR, qui ont conduit à des mises en demeure voire à des astreintes journalières.

Opérations funéraires

Consécutivement à la parution du décret du 10 juillet 2024 allongeant le délai d'inhumation et de crémation à 14 jours, le nombre d'actes consécutifs au décès se stabilise à 5 035 actes dans l'année. La diminution de ce nombre d'actes a permis de recentrer le pôle sur l'instruction des demandes d'habilitations d'opérateurs funéraires. Ainsi, 109 habilitations ont été délivrées en 2025.

Il est à noter que cette forte volumétrie s'accompagne d'un nombre conséquent de signalements, qui ont fait l'objet d'un suivi attentif, avec pour certains saisine de la DGCL pour avis. Une dizaine d'opérateurs ont fait l'objet de signalements en 2025, ce qui a donné lieu le cas échéant à la suspension de leur habilitation.

LES SOINS PSYCHIATRIQUES SOUS CONTRAINTE

La majorité des mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (SPDRE) suivies par le bureau des actions de santé mentale (BASM) ont pour origine un passage de la personne à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de Police (I3P). Toutefois, d'autres mesures (dites directes, sans passage physique à l'I3P) sont prises et suivies par le BASM : c'est le cas pour les détenus, les irresponsables pénaux, ou encore pour les personnes certifiées par un service d'urgence parisien.

Le nombre global de demandes traitées par le bureau en 2025 a diminué par rapport à 2024, passant de 1 681 à 1 539. Les admissions en SPDRE ont également baissé, passant de 772 à 600.



600

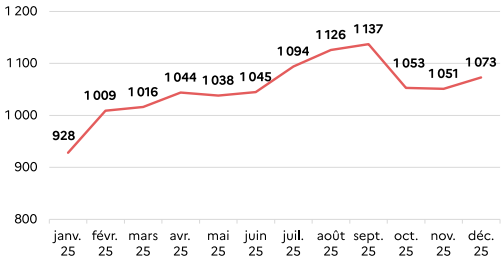
admissions en SPDRE



1 040

saisines du juge des libertés et de la détention (JLD)

MESURES DE SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DÉCISION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT (SPDRE) ACTIVES À PARIS



Suivi des soins sans consentement

L'activité du BASM demeure soutenue en 2025, avec un nombre moyen de mesures de SPDRE actives gérées par le bureau de 1 065, en hausse de 10% par rapport à 2024. Une mesure de soins sans consentement est rythmée par plusieurs actes administratifs liés aux demandes des médecins traitants (demande de sortie, de passage en programme de soins, de transfert ou encore d'abrogation).

Pour les décisions les plus engageantes, amenant à alléger la contrainte, ou les dossiers les plus sensibles, le BASM peut solliciter un examen sur dossier d'un médecin conseil, ou un examen sur site par des médecins experts. Le vivier des médecins experts a été renforcé par le recrutement de deux nouveaux médecins, portant leur nombre à cinq. 65 expertises au sein des hôpitaux ont été sollicitées contre 71 en 2024. Parallèlement, 279 dossiers ont été examinés par le médecin conseil en 2025.

Les mesures de SPDRE étant par ailleurs privatives de liberté, le BASM saisit le juge des libertés et de la détention (JLD) au stade initial des mesures de SPDRE et à échéances régulières ensuite selon l'évolution de la mesure.

A ce titre, un point d'attention concerne l'augmentation du nombre de mainlevées prononcées par le JLD en 2025, celles-ci passant de 5,5% des saisines en 2024 à 7,7 % en 2025 (soit 81 mainlevées sur 1040 saisines effectuées). Ces mainlevées peuvent résulter d'erreurs procédurales ou d'une appréciation au fond du JLD sur l'état du patient. Un travail d'analyse des décisions et de la jurisprudence des JLD est engagé pour 2026 afin de mieux répondre aux attendus des magistrats et de diminuer le nombre de mainlevées pour des motifs procéduraux.

POINT DE VUE

Bouchra BOUCHEMAL, adjointe administrative au bureau des actions de santé mentale



« Adjointe administrative depuis 2022, je contribue au suivi administratif des mesures de soins psychiatriques sans consentement. Après le renouvellement important du bureau en 2024, je me suis investie dans la formation des nouveaux collègues et dans la rédaction de fiches de procédures pour fiabiliser nos pratiques. Je participe également aux réflexions sur l'archivage des dossiers. Au quotidien, mon travail m'amène à être en contact régulier avec nos partenaires, l'infirmerie psychiatrique, les hôpitaux et les commissariats parisiens, ce qui donne à cette mission une dimension relationnelle que j'apprécie particulièrement. »

SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DU PUBLIC



Réunion interservices entre les agents du bureau des établissements recevant du public (BERP) et du service prévention incendie (SPI)



Commission de sécurité préalable à la réouverture au public des Tours de Notre-Dame

La sous-direction de la sécurité du public (SDSP) est chargée de la sécurité bâtimentaire sur le territoire parisien. Elle rend des avis en matière de prévention du risque incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire. Elle instruit également les dossiers d'aménagement déposés par les exploitants d'établissements recevant du public (ERP) - commerces, hôtels, salles de spectacle, établissements scolaires ou hospitaliers, etc. - ainsi que les dossiers relatifs aux immeubles de grande hauteur. Elle traite également les demandes d'autorisation de manifestations non revendicatives, c'est-à-dire les événements publics à caractère festif, sportif ou culturel, qui ne relèvent pas du régime de la liberté de manifester. Elle assure par ailleurs l'organisation des commissions de sécurité, instances qui vérifient périodiquement la conformité des établissements aux règles de sécurité en vigueur.

ERP, PERMIS DE CONSTRUIRE, MANIFESTATIONS : UN ENGAGEMENT CONSTANT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DES PARISIENS

En 2025, 1 529 commissions de sécurité ont été organisées. Ce chiffre, en recul d'environ 10 % par rapport à 2024, s'explique par une décision prise en 2023-2024 d'anticiper les visites périodiques de certains établissements - les hôtels notamment - dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques. Des visites théoriquement prévues en 2025 ont ainsi été avancées à 2024, ce qui a mécaniquement réduit le volume de l'année suivante.

Le nombre d'établissements placés sous avis défavorable, c'est-à-dire présentant des manquements aux règles de sécurité, reste stable, avec 433 cas recensés en 2025 contre 427 en 2024, dont 45 concernant des locaux comportant des espaces de sommeil. Face à ce constat, une position plus ferme a été adoptée : les délais accordés aux exploitants pour réaliser les travaux correctifs sont désormais encadrés plus strictement, et les fermetures administratives sont plus systématiquement prononcées en cas d'inaction.

Dans un contexte de ralentissement du marché de la construction, le nombre de permis de construire instruits a diminué de 15 %, passant de 1 270 dossiers en 2024 à 1 074 en 2025.

Le nombre de dossiers de péril bâtimentaire, procédures engagées lorsqu'un immeuble présente un danger pour ses occupants ou pour les tiers, est en hausse, avec 102 dossiers ouverts fin 2025 contre 89 fin 2024, soit une augmentation de 13 %. Cette progression, qui reflète notamment la dégradation de certains immeubles anciens, fait l'objet d'un suivi renforcé et individualisé par les services de la SDSP.

Le volume des autorisations de manifestations non revendicatives est resté à un niveau élevé, avec 1 276 dossiers traités en 2025, contre 1 393 en 2024.

Un taux de réalisation de plus de... **90%** ...des visites programmées par la commission de sécurité

6 visites de la commission de sécurité en moyenne par jour

1 529 commissions de sécurité

4 788 permis de construire et demandes d'aménagement instruits

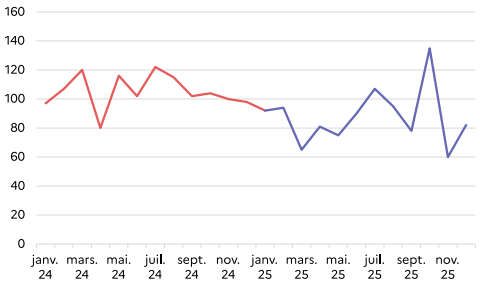
102 dossiers de périls bâtimentaires

1 659 visites effectuées par le service prévention incendie (SPI)

433 ERP sous avis défavorable

45 ERP avec locaux à sommeil sous avis défavorable

PERMIS DE CONSTRUIRE INSTRUITS



UN TRAVAIL PARTENARIAL RENFORCÉ AUTOUR DE LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS PARISIENS

La SDSP a intensifié ses relations avec la direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris, dont les compétences en matière de risque bâtimentaire se recoupent étroitement. Des réunions bilatérales régulières ont été instaurées pour fluidifier les échanges, améliorer le suivi des procédures, notamment la transmission des alertes et le contenu des rapports, et préparer le déploiement d'un outil informatique partagé de gestion des signalements.

Les liens avec la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris, qui constitue le guichet unique pour le dépôt des demandes de permis de construire, ont également été entretenus, la SDSP assurant l'instruction technique de ces dossiers sous l'angle de la sécurité incendie et de l'accessibilité.

Les relations avec les grands porteurs de projets publics ont par ailleurs été maintenues : une réunion annuelle avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a permis de faire le point sur les dossiers sensibles parmi les 161 bâtiments placés sous sa responsabilité, et un point d'étape annuel avec la Région Île-de-France a porté sur la situation des lycées au regard des réglementations incendie et accessibilité.





Séminaire avec les cadres de la DLH le 30 septembre 2025

POINT DE VUE

Gwenn-Anne LAFANECHERE-TOUVRON, cheffe du bureau des hôtels et foyers (BHF), et Maria DASILVA, adjointe



« En tant que membre du pôle parisien de lutte contre l'habitat indigne (PPLHI), la SDSP contribue au traitement de toutes les circonstances liées aux situations d'indignité dans les hôtels à vocation sociale, au travers de la prévention incendie.

Le bureau des hôtels et foyers (BHF) reçoit des signalements de la Ville de Paris visant les établissements dont les niveaux de sécurité compromettent la sécurité des occupants. Il peut alors diligenter une visite inopinée de la commission de sécurité. Lorsque les anomalies relevées le nécessitent, le préfet de Police prend un arrêté de fermeture administrative. Le BHF s'assure, en lien avec la Ville de Paris, que des solutions d'hébergement sont proposées aux occupants. Le parquet de Paris peut quant à lui décider d'engager des poursuites pénales à l'encontre des exploitants.

Cette coopération fine, rapide et coordonnée entre services préfectoraux, municipaux et judiciaires, dans la lutte contre l'habitat indigne, permet de protéger les occupants, de mettre fin à des situations présentant des risques de sécurité, et de faire cesser les pratiques illégales de marchands de sommeil. »

QUELQUES SINISTRES ET PÉRILS MARQUANTS

L'incendie de la mairie du 12e arrondissement



Un important incendie s'est déclaré le 27 janvier au sein de la mairie du 12e arrondissement. L'ERP a été fermé au public avec prise d'un arrêté d'interdiction d'occuper (AIO). Le SAS a fait déposer sans délai l'ensemble du beffroi et des cloches. Un dossier d'aménagement relatif aux travaux de remise en état a fait l'objet d'un avis favorable en décembre.

L'incendie du SYCTOM (17e arrondissement)

Ce centre de collecte et de tri de déchets a pris feu le 7 avril. L'incendie a détruit la plupart des installations : l'accès au site a été limité par arrêté préfectoral. Les expertises sont toujours en cours pour déterminer l'ampleur des travaux à réaliser. Le SAS continue à réaliser des visites de récolement pour suivre l'évolution de la situation.



L'incendie sur l'immeuble en construction « Messager » (12e arrondissement)



Le « Messager », immeuble en bois en cours de construction dans le 12e arrondissement, a été ravagé par un incendie dans la nuit du 15 au 16 juillet. Une partie importante du bâtiment a été atteinte et fragilisée. La déconstruction a dû être retenue. Cet incendie a été riche d'enseignements et continue d'alimenter les réflexions pour l'élaboration d'une réglementation applicable aux bâtiments construits en matériaux biosourcés.

40 rue de Nantes (19e arrondissement)

Le SAS a constaté un risque d'effondrement des planchers bois et une déformation d'un des murs de ce bâtiment d'habitation de 4 étages. Il a été procédé à l'évacuation du bâtiment et à la réalisation d'étaiements d'urgence.



Passage Brady (10e arrondissement)



Ce passage parisien, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, est suivi par le SAS et le BERP en raison d'un risque de chute d'éléments de façade et des corniches intérieures. À la suite d'une aggravation de la situation, il a été demandé aux copropriétaires de mettre en place un confortement.

PRÉVENIR LES RISQUES BÂTIMENTAIRES DE DEMAIN : ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES NORMES ET DES USAGES

L'évolution des techniques de construction et des usages des bâtiments impose d'adapter en permanence les normes de sécurité. Les services techniques de la préfecture de Police participent à plusieurs groupes de travail nationaux consacrés aux évolutions réglementaires. Trois chantiers spécifiques ont été engagés en 2025 dans ce cadre :

GROUPES DE TRAVAIL

Les ensembles démontables

L'arrêté du 22 juillet 2022 concerne les structures provisoires, mises en place à l'occasion de manifestations à caractère évènementiel, constituées d'une ossature conçue pour pouvoir être montée et démontée de façon répétitive pour une utilisation temporaire.

Son application ayant permis de relever des insuffisances, ou au contraire, des contraintes exagérées, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement de la réglementation afin de la rendre plus lisible. Le GT propose notamment de remonter les seuils de classement avec, de facto, un allégement des contrôles et des vérifications.

Les parcs de stationnement

Les objectifs de ce groupe sont :

- d'harmoniser les différentes réglementations (ERP, habitation, lieu de travail) et de tendre vers une réglementation unique pour tous les types de parcs de stationnement ;
- de prendre en compte les nouveaux usages et les nouveaux risques : IRVE, motorisation à l'hydrogène, ELU, self stockage, dimension et inflammabilité des véhicules ;
- d'améliorer la sécurité des parcs existants.

Les constructions bois

Objectif : rédiger des normes nationales fixant les règles de sécurité applicables pour les constructions bois.

Deux impératifs :

- garantir un niveau de sécurité optimal pour les occupants ;
- éviter de tomber dans une « sur-règlementation » qui renchérirait les coûts de construction et découragerait in fine l'utilisation de matériaux biosourcés.

Le constat est celui d'un niveau de dangerosité intrinsèque beaucoup plus élevé des bâtiments à structure biosourcée qu'à structure béton ou pierre « traditionnelle ».

En mai 2025, le délégué interministériel au bois et ses usages a partagé un premier projet de décrets fixant les normes de construction pour les bâtiments biosourcés. Ce projet ne portait pas les garanties réglementaires suffisantes en matière de sécurité résistance au feu. Des contre-propositions ont donc été formulées par les services techniques afin que le projet de texte soit revu et « rééquilibré ».

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

Avec environ 3 500 dossiers d'aménagement instruits chaque année en format papier, la dématérialisation de l'instruction est un enjeu prioritaire pour améliorer le service rendu à l'usager.

Les gains envisageables en termes d'efficacité et de qualité de service sont évidents :

- faire disparaître, au bénéfice de l'usager, l'obligation de remettre trois exemplaires papier du dossier ;
- permettre une mise à disposition en temps réel des dossiers ;
- utiliser les outils d'intelligence artificielle pour faciliter la rédaction des synthèses d'avis différents ;
- mettre en œuvre une solution de parapheur électronique et de signature numérique.

FOCUS

Le plan accessibilité : passer des obligations aux actes

À la suite d'une circulaire interministérielle de 2005, la SDSP a élaboré un plan de contrôle ciblé sur les établissements recevant du public (ERP) qui ne se sont pas encore mis en conformité avec leurs obligations d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. L'approche retenue est progressive : les établissements les plus importants sont d'abord invités à fournir les justificatifs de mise en conformité ; en l'absence de travaux réalisés, une mise en demeure puis d'éventuelles sanctions suivront. En 2025, 276 ERP sont visés par cette action prioritaire et ont reçu un courrier de rappel de leurs obligations au cours du dernier trimestre. La Ville de Paris a parallèlement été saisie pour qu'elle transmette un bilan de l'accessibilité de ses propres établissements.


DIRECTION DES USAGERS ET DES POLICES ADMINISTRATIVES
DUPA

SERVICE DES TITRES ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS



Réunion sur la fraude entre les agents du bureau des titres d'identité (BTI) et ceux des services titres de la Ville de Paris



Les agents du bureau des usagers, après l'obtention du label Quali-ATE



Opération de contrôle associant des effectifs du bureau des droits à conduire (BDC) et de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC)

Le service des titres et des relations avec les usagers (STRU) instruit l'ensemble des demandes de titres d'identité et de voyage (carte nationale d'identité ou passeport) déposées dans les mairies parisiennes et les demandes portant sur les droits à conduire et l'immatriculation des véhicules déposées par des usagers résidant à Paris.

Il s'appuie pour cela sur trois bureaux spécialisés, qui intègrent quatre centres d'expertises et de ressources des titres (CERT : structures administratives spécialisées dans l'instruction dématérialisée des demandes de titres), chacun dédié à un type de titre. Par ailleurs, le service est compétent en matière de retrait et suspension administrative des droits à conduire pour les délinquants de la route, de contrôle de certaines professions réglementées en lien avec la sécurité routière, ou d'habilitation des professionnels de l'automobile au système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Enfin, son bureau des usagers assure la coordination de l'accueil et du service aux usagers sur l'ensemble des missions de la DUPA, qu'il s'agisse d'accueil physique ou téléphonique. Pour l'ensemble de ces missions, le STRU est appuyé par une mission qualité, performance et lutte contre la fraude.

UN ACCUEIL EN PROGRESSION CONSTANTE

Depuis sa création en 2022, le flux d'usagers accueillis par le bureau des usagers situé au 12 quai de Gesvres augmente chaque année et atteint le nombre de 28 166 usagers en 2025, soit une hausse d'activité de près de 13% par rapport à l'année 2024. Celle-ci est notamment liée à la prise en charge, depuis novembre 2024, de la compétence de recueil des demandes et de remise des passeports de service pour toute l'Île-de-France. Ainsi en 2025, 2 864 passeports de service ont été délivrés par le bureau des usagers.

13 600
appels pris en charge

9 307
courriels traités

98%
d'usagers satisfaits

Sur l'ensemble de l'année 2025, l'accompagnement des usagers pour le dépôt de leur demande de permis de conduire représente 42 %, les titres d'identité 29 %, et l'immatriculation des véhicules 9 %. Le délai de disponibilité des rendez-vous est en général d'un jour. Les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers du bureau en mai 2025, à la sortie des guichets, témoignent d'un niveau de satisfaction globale de 97,6 %.

Par ailleurs, la refonte de l'accueil téléphonique au 3430 a permis d'élargir les plages horaires de réception des appels. En 2025, 13 600 appels ont été pris en charge par la permanence téléphonique du bureau des usagers, soit une hausse de 125 %. Les résultats de l'enquête mystère réalisée par téléphone fin 2025 montrent que 90 % des appels sont traités.

Enfin, 9 307 courriels ont été traités au cours de l'année, soit une baisse de 15 %. Celle-ci s'explique par l'élargissement de l'offre d'accueil téléphonique et l'amélioration des délais de traitement des dossiers par les bureaux métier. Les résultats de l'enquête mystère menée par courriel au second semestre 2025 montrent que dans 93 % des cas, le traitement des courriels est conforme aux objectifs fixés en matière de délai de traitement, de complétude et de fiabilité de la demande, de simplicité de la réponse et de respect des mentions obligatoires.

FOCUS

Le 3430 : un numéro unique pour les démarches non urgentes

Le 3430 constitue le numéro unique dédié aux appels non urgents à destination de l'ensemble des services de la préfecture de Police. Il permet aux usagers de joindre les commissariats de Paris sans mobiliser les lignes d'urgence, mais aussi de se renseigner sur leurs démarches administratives. Ce dispositif vise à améliorer l'accessibilité des services et à fluidifier le traitement des demandes des usagers. En centralisant les appels, il contribue également à une meilleure orientation vers les services compétents. Le 3430 s'inscrit ainsi dans une démarche de modernisation et d'optimisation de la relation avec le public.



3430

La permanence téléphonique du STRU gère la réception des appels téléphoniques des usagers qui appellent le 3430 pour une question relevant des compétences de la DUPA. Les conseillers téléphoniques répondent aux questions les plus simples en direct et, si besoin, organisent un échange entre l'usager et l'équipe en charge de sa demande lorsque celle-ci est complexe ou nécessite la connaissance de son dossier.

PERMETTRE DE JUSTIFIER D'UNE IDENTITÉ FIABLE ET PROTÉGÉE

Le CERT dédié à l'instruction et la validation des demandes de carte nationale d'identité et de passeport a traité 289 516 demandes, soit une baisse de 16% par rapport à 2024, baisse qui se constate également au niveau national. Il est à noter que 50 de ces demandes ont été recueillies par des agents du STRU auprès de personnes incarcérées au centre pénitentiaire de Paris – La Santé dans le cadre de six déplacements d'une demi-journée sur place. Cette mission permet aux ressortissants français encore incarcérés mais très souvent en préparation d'un projet de sortie et de réinsertion, de pouvoir disposer d'un titre d'identité.

Cette activité à la baisse a permis de traiter les demandes déposées en mairie sous un délai optimal de 4 jours en moyenne sur l'ensemble de l'année, très en deçà de la cible nationale fixée à 15 jours.

Le bureau des titres d'identité (BTI) a également pu s'engager dans des projets d'ampleur visant à améliorer les conditions de la délivrance des titres d'identité et la lutte contre la fraude :

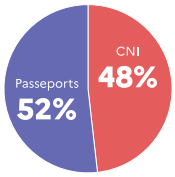
- établissement d'une cartographie des risques de fraude interne en concertation avec les agents puis adaptation de l'outil à des formats pédagogiques en lien avec le service communication (affiches, livret…) ;
- participation des agents à des ateliers de sensibilisation à la fraude documentaire ;
- animation de quatre séances de sensibilisation à la lutte contre la fraude interne pour les cadres de la mairie de Paris ;
- construction et déploiement d'outils d'aide à l'instruction et à la décision des dossiers complexes notamment ceux suspectés d'être basés sur une reconnaissance frauduleuse de paternité ;
- accueil en immersion des agents et des cadres des services titres de la mairie de Paris pour un partage des bonnes pratiques et une meilleure connaissance réciproque.

Enfin, comme chaque fin d'année, au mois de décembre, le BTI a réalisé des audits de sécurité au sein de chacun des dix-huit services titres de la mairie de Paris. L'enjeu de ces audits est de veiller au processus de traçabilité des titres à détruire, souvent en cours de validité, afin de prévenir tout risque de fraude. Un compte-rendu d'audit est ensuite transmis à la Ville de Paris avec des recommandations.

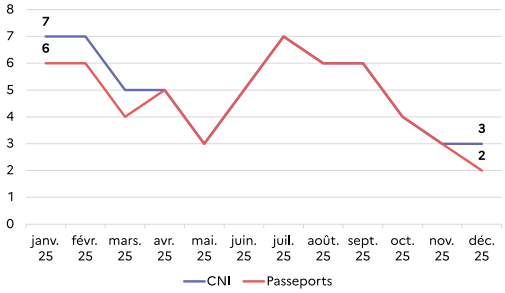
289 516
demandes de titres traitées

4 jours
délai moyen de traitement des demandes

RÉPARTITION DES DEMANDES DE TITRES



DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRES (EN JOURS)



FRAUDES DÉTECTÉES

61
signalements article 40 pour des demandes de CNI

60
signalements article 40 pour des demandes de passeport

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

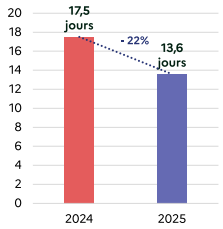
L'activité du bureau des droits à conduire (BDC) a été dense et contrastée en 2025. La demande de permis de conduire a affiché une légère décrue de - 1,2 % par rapport à l'année dernière, entraînant mécaniquement une baisse équivalente du nombre de titres délivrés. Au total, toutes procédures confondues, 194 706 dossiers ont été traités par les instructeurs du CERT permis de conduire – demandes d'inscription à l'examen, de récupération de points et d'aptitude médicale incluses. Les délais de traitement sont en baisse, avec une durée moyenne de 13,6 jours, soit 3,9 jours de moins qu'en 2024.

Le CERT échange de permis étrangers (EPE) a enregistré 12 682 dossiers, soit 7,8 % de plus qu'en 2024, avec 7 880 échanges effectués. Les trois pays les plus représentés sont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Les délais moyens atteignent 79,5 jours, en hausse de 7 jours, mais restent très inférieurs à la moyenne nationale (158,5 jours). Des efforts de simplification des instructions de traitement seront poursuivis pour réduire les délais au maximum. Concernant le permis de conduire international (PCI), 9 018 titres ont été délivrés (-7 %), avec un délai moyen de 32,8 jours, là encore bien en deçà du niveau national (87,9 jours).

75 144
permis de conduire délivrés par le CERT PC

7 880
échanges de permis étrangers effectués

DÉLAI DE TRAITEMENT CERT PC



Sur le volet de la sécurité routière, le centre départemental des droits à conduire (CDDC) a prononcé 2 818 suspensions de droits à conduire (+4 % par rapport à 2024). Dans la lignée de la loi du 9 juillet 2025 portant création du délit d'homicide routier, le barème de sanctions a été révisé, avec des durées de suspension allongées pour certaines infractions graves : délits commis par des professionnels du transport de personnes, refus d'obtempérer, rodéos urbains.

L'activité contentieuse a connu une hausse de 88 % (66 mémoires produits), liée à un recours au juge administratif plus fréquent pour les excès de vitesse entre 40 et 50 km/h, rarement sanctionnés pénalement. La délictualisation de cette infraction au 29 décembre 2025 devrait progressivement réduire ce contentieux. Le taux de jugement favorable après refus d'échange est de 80 %, et de 100 % sur le volet police de la route.

Enfin, la cellule Fraudes, Risques et Qualité (FriQ) a transmis 105 signalements au procureur de la République et procédé à 12 retraits de titres. Les principales fraudes détectées concernent de faux titres d'identité français et de faux permis étrangers. Aucun cas de fraude interne n'a été constaté.

POINT DE VUE

Hélène PÉCARD, référente fraude au sein du CERT permis de conduire (bureau des droits à conduire)



« Je veille à la régularité des dossiers traités par les agents du CERT permis de conduire : tous sont contrôlés chaque mois, avec un suivi renforcé pour les nouveaux arrivants et les procédures complexes. Depuis janvier 2025, les dossiers visés par les cadres sont également vérifiés. En matière de lutte contre la fraude, j'inscris mon action dans une logique d'accompagnement des agents et de l'encadrement. Cela permet de développer les bonnes pratiques dans un climat de confiance malgré les contrôles. Enfin la diversité des compétences nécessaires à mes missions de référente fraude me permet d'acquérir des aptitudes très utiles pour l'évolution de ma carrière. »

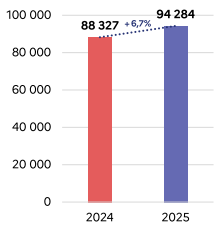
ÉTABLIR LA PROPRIÉTÉ DES VÉHICULES ET LA FISCALITÉ ASSOCIÉE

Le CERT dédié à l'immatriculation des véhicules a traité 94 284 demandes sur l'ensemble de l'année 2025, soit 6,7% de plus qu'en 2025. Le bureau de l'immatriculation des véhicules (BIV) a engagé, à compter de fin septembre 2025, un plan de déstockage lui permettant d'atteindre la cible ministérielle sur le stock et de réduire considérablement le délai de traitement des télé-procédures pour se rapprocher du délai cible fixé à 17 jours. Si le délai enregistré est en moyenne de 35 jours sur l'année, il n'est que de 27 jours fin décembre. Les effets positifs de la stratégie mise en œuvre par le BIV devraient se confirmer en 2026.

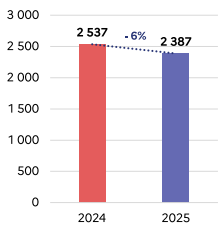
Par ailleurs, le BIV assure l'immatriculation des véhicules diplomatiques pour l'ensemble du territoire national. Sur cette compétence, la demande est en légère baisse : 2 387 nouvelles demandes d'immatriculation diplomatiques ont été réalisées en 2025, contre 2 537 en 2024.

Le pôle habilitation du BIV qui assure notamment le suivi et le contrôle des 348 professionnels habilités parisiens (professionnels du commerce automobile, commissaires de justice, assureurs, loueurs, société de crédits…) a connu une activité soutenue en 2025.

DOSSIERS D'IMMATRICULATION INSTRUITS



IMMATRICULATIONS DIPLOMATIQUES





141
professionnels contrôlés



11
nouvelles habilitations délivrées



25
habilitations retirées

Il a instruit 143 demandes d'habilitation, qui ont abouti à la délivrance de 11 nouvelles habilitations. Ce faible nombre s'explique par l'examen très attentif porté et par les critères plus resserrés appliqués par le bureau depuis quatre ans, et dont la majeure partie a d'ailleurs été reprise par l'arrêté du 1er juillet 2025 modifiant l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules.

Le pôle a contrôlé 141 professionnels et 489 dossiers. Il a également procédé au retrait de 25 habilitations au cours de l'année, à la suite d'une sanction ou d'une cessation d'activité.

Enfin, le BIV est fortement impliqué dans la refonte du SIV prévue pour 2028. Il a participé en 2025 à plus de 10 groupes de travail sur le sujet. Il a également reçu à 2 reprises les équipes du programme de refonte SIV. Ces ateliers ont permis d'éclaircir plusieurs points essentiels pour la suite des travaux de l'administration centrale.

POINT DE VUE

Christophe BALEGANT, chef du pôle habilitation, contrôle et missions de proximité (bureau de l'immatriculation des véhicules)



« Dans le cadre de la prochaine refonte du système d'immatriculation des véhicules (SIV), nous participons régulièrement aux groupes de travail pilotés par l'administration centrale sur les volets techniques, réglementaires et le contrôle des habilitations. Nous y débattons des évolutions à apporter au futur système, en faisant valoir notre expertise opérationnelle et notre connaissance des situations complexes du quotidien. Cette participation est une vraie reconnaissance de notre travail de terrain par les services du ministère. »

VALORISER LA PERFORMANCE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

La mission qualité, performance et lutte contre la fraude (MQPLF) s'est beaucoup investie dans les travaux engagés par la direction en vue d'obtenir le label Quali-ATE. Pour ce premier exercice de certification, le périmètre de labellisation de la DUPA portait sur l'accueil des usagers (physique, téléphonique et numérique), la délivrance des titres et le pilotage de l'activité (notamment sur le volet communication et formation).

La certification a été délivrée par l'AFNOR en janvier 2025. Dès son obtention, la MQPLF a entamé un travail de communication auprès de l'ensemble des services concernés pour garantir la continuité de la qualité de service ainsi validée et préparer ainsi l'audit de suivi de 2026. Elle a également organisé et validé l'ensemble des échéances obligatoires dans le cadre du suivi de la démarche : enquêtes de satisfaction, comité local des usagers et de l'amélioration continue…

Parallèlement, la MQPLF s'est engagée dans un effort d'amélioration de la remontée des données de pilotage. Un modèle de fiche permettant un rapport d'activité mensuel à vocation d'information ascendante et descendante a été proposé puis amélioré pour l'ensemble du STRU. Il a trouvé son format définitif au dernier trimestre de l'année et est désormais un outil récurrent et attendu par les cadres concernés. Il permet de faire un bilan concerté régulier et d'affiner la stratégie de pilotage du service.

Enfin, la MQPLF a organisé de nombreuses sessions de sensibilisation à la lutte contre la fraude interne pour les agents du STRU (environ une par mois) et quatre pour ceux de la Mairie de Paris.





Kit communication Quali-ATE

POINT DE VUE

Anaëlle DASYLVA, chargée de mission qualité, statistiques et performance



« J'ai intégré la préfecture de Police en 2023 après avoir réussi le concours de secrétaire administratif. Mon poste actuel en tant que chargée de mission qualité, statistiques et performance est mon premier dans l'administration. Je n'avais jamais travaillé dans le domaine de la qualité auparavant mais j'apprécie énormément le fait de faire partie de la mission qualité, performance et lutte contre la fraude (MQPLF), qui m'offre l'opportunité de découvrir les multiples facettes de la délivrance des titres.

En collaborant de façon transversale avec les quatre bureaux du STRU dans le cadre de l'amélioration continue des services, ce poste m'a permis de confirmer mon appétence pour les enjeux de satisfaction et de service aux usagers. »

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



Contrôle vétérinaire au Salon international de l'agriculture



Vérification de la température de conservation des aliments, lors du contrôle sanitaire d'un restaurant

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Paris assure des missions de santé publique et de protection du consommateur : qualité et sécurité des produits alimentaires et non alimentaires, loyauté des informations délivrées aux consommateurs, protection et santé animales. Par exception parisienne, elle est rattachée à la préfecture de Police, au sein de la direction des usagers et des polices administratives.

6 408
établissements contrôlés

257
fermetures d'urgences

CE QUE VOUS MANGEZ : CONTRÔLER POUR PROTÉGER

Le service Sécurité et Loyauté des Produits Alimentaires (SLPA) a réalisé en 2025 plus de 6 400 contrôles dans les restaurants, hôtels, cafés, épiceries et établissements de restauration collective, auxquels s'ajoutent 746 contrôles dans le domaine de la qualité et de la loyauté des produits, et 483 prélèvements dans le cadre de programmes nationaux de surveillance sanitaire. Ces contrôles ont conduit à 257 fermetures d'urgence d'établissements, un arrêté de limitation d'activité et trois arrêtés de suspension de commercialisation de produits. Le service a par ailleurs géré 115 signalements de toxi-infections alimentaires collectives, c'est-à-dire des cas groupés d'intoxications liées à un repas commun et 204 alertes alimentaires. Il a également délivré 298 certificats sanitaires pour des exportations de produits alimentaires vers des pays tiers.



Contrôle sanitaire d'un restaurant

Sur le volet qualité et loyauté, 746 établissements ont été contrôlés, dont 95 sites de vente en ligne. Plus d'un opérateur sur deux présentait au moins une anomalie. Les contrôles ont porté notamment sur les allégations d'origine géographique ou française, les signes officiels de qualité (AOP, IGP, label rouge, bio), ainsi que les allégations nutritionnelles et de santé sur des produits courants comme le miel, les boissons ou les tisanes. Les compléments alimentaires ont fait l'objet d'une vigilance accrue, tant sur leur sécurité que sur la fiabilité des informations communiquées aux consommateurs.

Enfin, l'analyse des alertes sanitaires traitées par le service montre que près de 70 % concernent des contaminations bactériologiques (salmonelles, listéria…) ou la présence d'additifs non autorisés. Les procès-verbaux dressés portent majoritairement sur des dépassements de dates limites de consommation (66 %) et des manquements aux règles d'hygiène (27 %).

FOCUS

SignalConso, un outil citoyen au service des enquêteurs

SignalConso est la plateforme publique gratuite de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) qui permet à tout consommateur de signaler en ligne un problème rencontré avec un professionnel ou un commerce, en magasin comme sur internet. Les consommateurs étant les mieux placés pour repérer les anomalies du quotidien, la plateforme permet à la DGCCRF de mieux cibler ses contrôles. Pour la DDPP 75, SignalConso constitue une source d'alertes précieuse, qui alimente et oriente significativement son activité de contrôle au quotidien.

PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES : DES SANCTIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Le service Protection économique du consommateur (PEC) est chargé de détecter et de sanctionner les pratiques commerciales déloyales ou frauduleuses, qu'il s'agisse d'escroqueries, de publicités mensongères ou de manquements aux droits des consommateurs.

En 2025, cinq enquêtes complexes ont été menées conjointement avec des services de police judiciaire, permettant la saisie de près de 24 millions d'euros d'avoirs criminels. Six autres dossiers ouverts cette année donneront lieu à des opérations en 2026.

6 M€

amende record prononcée à l'encontre d'un opérateur

24 M€

d'avoirs criminels saisis

Le suivi de quatre plateformes du secteur touristique a abouti, pour l'une d'elles, à une injonction de mise en conformité assortie d'une transaction pénale de 2 millions d'euros.

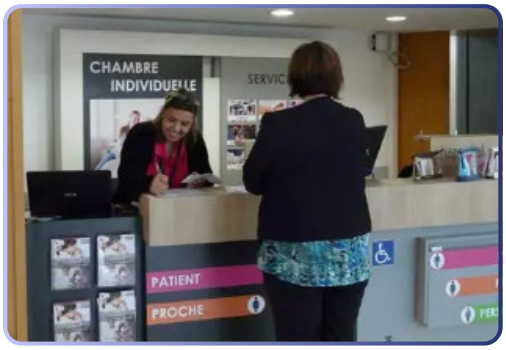
Le service est à l'origine de l'amende administrative la plus élevée prononcée au niveau national cette année : près de 6 millions d'euros infligés à un opérateur étranger, assortis d'une astreinte de 10 000 euros par jour en cas de non-respect des obligations imposées. Plusieurs opérateurs de télécommunication ont également fait l'objet d'injonctions, et trois banques ont été sanctionnées par des amendes allant de 80 000 à plus de 300 000 euros pour non-respect de la réglementation sur l'assurance emprunteur.

PRODUITS DU QUOTIDIEN : JOUETS, COSMÉTIQUES, ÉLECTROMÉNAGER - LA VIGILANCE S'INTENSIFIE

Le service Sécurité et Loyauté des Produits Non Alimentaires et Services à la Personne (SLPNASP) est chargé de vérifier la conformité et la sécurité des produits de consommation courante ainsi que des services proposés aux particuliers.

Le nombre d'alertes reçues a plus que doublé en un an, passant de 46 en 2024 à 106 en 2025. Cette hausse s'explique principalement par la participation du service à une action de contrôle prioritaire coordonnée au niveau européen, ciblant les grands acteurs du commerce en ligne. Les alertes ont concerné en majorité des jouets, des produits électriques, des cosmétiques et des produits chimiques ou biocides non conformes, ayant donné lieu à des consignations et saisies.

Le service assure également une surveillance continue des plateformes de vente en ligne, se traduisant par des demandes de suppression d'annonces illicites, contrefaçons ou produits dangereux, et par le blocage de sites au contenu manifestement contraire à la réglementation.



Une enquête sur les pratiques commerciales d'une entreprise spécialisée dans les services de conciergerie dans les hôpitaux a abouti à une amende pénale de 300 000 €.

FOCUS

45 millions d'euros d'amendes, transactions et saisies

Chargé de la sécurisation des procédures et du conseil aux agents, le service juridique et d'appui à l'enquête (SJAE) assure également la représentation de la DDPP devant les juridictions. En 2025, 30 audiences pénales ont eu lieu. L'activité contentieuse a été soutenue, avec 308 dossiers pénaux et administratifs traités. Le montant des amendes, transactions et saisies réalisées par la DDPP en 2025 s'établit à **45 millions d'euros** : c'est le montant le plus élevé au sein du réseau des DDPP.

ANIMAUX VIVANTS, FAUNE SAUVAGE, NUISIBLES : UNE MISSION ESSENTIELLE

Le service Protection et Santé Animales assure le contrôle sanitaire des animaux et produits d'origine animale, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, et veille au respect des règles de détention et de bien-être animal.

L'activité de certification à l'exportation d'animaux vivants, de sous-produits animaux et d'aliments pour animaux est particulièrement importante à Paris. En 2025, 2 893 certificats d'exportation ont été délivrés, soit une hausse de 7 % par rapport à 2024 — année pourtant déjà exceptionnelle en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques. Pour faire face à ce volume croissant, une prise de rendez-vous dématérialisée a été mise en place. Dans le domaine de la recherche, 254 autorisations d'importation d'échantillons entre laboratoires ont été traitées, dont 47 par voie dématérialisée. Par ailleurs, 290 dossiers ont été instruits dans le cadre de la lutte contre la rage, liés à des importations irrégulières d'animaux de compagnie.

La lutte contre les nuisibles a mobilisé le service à travers 1 324 contrôles en matière de prévention des infestations par les rongeurs.

2 893
certificats pour l'exportation d'animaux vivants

1 324
contrôles pour la prévention des infestations de rongeurs



Contrôle vétérinaire au Salon international de l'agriculture

Une opération de dératisation coordonnée a été conduite à Paris du 3 mars au 27 juin par arrêté préfectoral ; un bailleur social n'ayant pas respecté les prescriptions de cet arrêté a fait l'objet d'une procédure contentieuse.

La gestion des événements accueillant des animaux, foires, expositions, compétitions, a représenté 48 dossiers instruits en 2025, parmi lesquels le Salon de l'Agriculture, le Saut Hermès ou le Jumping Eiffel. Dans le secteur de la faune sauvage captive, 8 inspections des conditions de détention ont été réalisées et 40 déclarations de détention traitées. Enfin, 30 inspections d'établissements de recherche utilisant des animaux ont été menées, aboutissant à 10 arrêtés d'agrément, et 31 arrêtés d'habilitation ont été délivrés à des vétérinaires sanitaires.

POINT DE VUE

Xavier HENIQUET, inspecteur au pôle remise directe (RD) en sécurité sanitaire des aliments

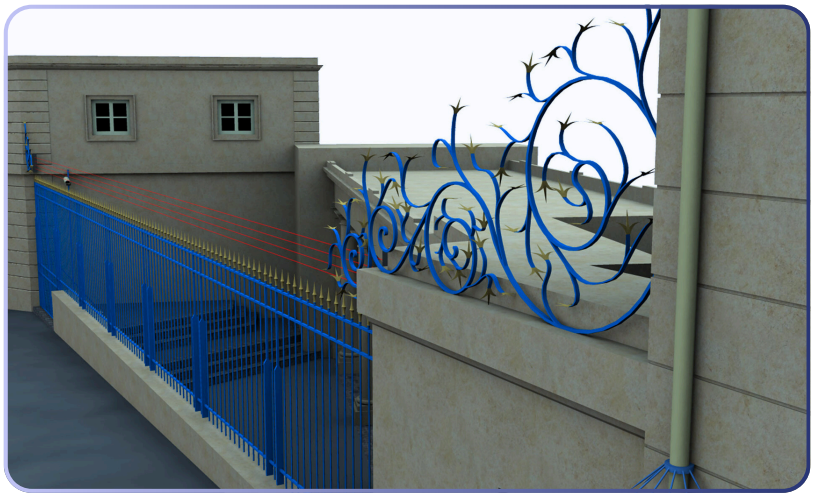


« Inspecteur au sein du service chargé de la sécurité et de la loyauté des produits alimentaires (SLPA) depuis 2005, je réalise des contrôles sanitaires dans les restaurants et métiers de bouche parisiens : conformité des locaux, des équipements et des pratiques de manipulation des aliments. Mon rôle est aussi pédagogique - sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques est essentiel pour que les règles soient comprises et respectées dans la durée. Je participe également à des opérations conjointes avec d'autres services de l'État, notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude et le travail illégal. Une mission de terrain exigeante, au service direct des consommateurs parisiens. »

SERVICE OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE



Dispositif anti-véhicule bélier devant la porte des Lions du musée du Louvre



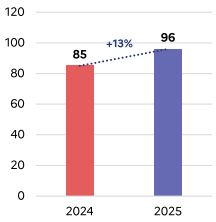
Projet d'installation de dispositifs de prévention et détection d'intrusion

LA SÛRETÉ EN AMONT : ANTICIPER, PROTÉGER, CONSEILLER

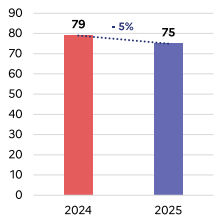
Le service opérationnel de prévention situationnelle (SOPS) est chargé de conseiller et d'accompagner les acteurs publics et privés dans la sécurisation de leurs locaux, sites et espaces, en s'appuyant sur quatre principes fondamentaux : dissuader, détecter, ralentir et alerter. Son action couvre aussi bien la petite délinquance du quotidien que les formes les plus organisées de criminalité.

L'activité de cette année a mis en lumière l'expertise du service, régulièrement sollicité sur des affaires à forte visibilité. Des propriétaires de cryptomonnaies victimes d'agressions ou de séquestrations ont ainsi pu bénéficier de conseils pour sécuriser leur domicile et leurs dépendances. Plus largement, qu'il s'agisse de sites institutionnels, d'établissements recevant du public ou de particuliers exposés à des risques spécifiques, le SOPS a démontré sa capacité à apporter une réponse adaptée à chaque situation.

VISITES D'AUDIT



SAISINES POUR ÉTUDE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE



117 heures de cours dispensées pour la formation des référents sûreté

L'année 2025 confirme un niveau d'activité soutenu, comparable à l'année 2024. Cette stabilité témoigne de l'ancrage du SOPS dans le paysage sécuritaire parisien, auprès d'interlocuteurs publics comme privés.

La division des études de sécurité publique (ESP), qui instruit les demandes d'avis sur des projets d'aménagement et de construction majeurs, a traité 75 dossiers et effectué 39 visites de sites en 2025, contre 79 dossiers et 52 visites en 2024. La division des audits, qui réalise des diagnostics et consultations de sûreté sur des sites existants, a quant à elle conduit 50 études et 96 visites, après 62 études l'année précédente. La hausse du nombre de visites dans ce second domaine reflète une demande croissante d'interventions de terrain.



Projet de sécurisation d'accès

Le SOPS contribue par ailleurs à la formation des référents sûreté dispensée à l'École nationale supérieure de la police (ENSP). En 2025, des membres du service y ont consacré 117 heures de cours et 74 journées, assurant à la fois la conception pédagogique et l'enseignement.

Enfin, sur le plan interne, le service a engagé une modernisation de la présentation de ses études et avis, afin de les rendre plus lisibles et plus utiles pour leurs destinataires.

POINT DE VUE

Christophe ZABÉE, chef de groupe au sein de la division des études de sécurité publique



« Dans le cadre réglementaire des études de sécurité publique, j'aide des porteurs de projet à appréhender la sûreté de leur futur site, à partir des risques de malveillance identifiés. Je tiens également compte de leurs contraintes d'exploitation. C'est tout à la fois une mission d'instruction et de conseil personnalisé. Si le dispositif, qui s'inscrit dans une démarche de continuum de sécurité, favorise le vivre-ensemble, il contribue également à réduire les interventions de police dans les établissements concernés, mieux protégés. En contrepartie, il concourt à renforcer la présence policière sur la voie publique. »

INFIRMERIE PSYCHIATRIQUE



Surveillance et soins d'un patient



Préparation des médicaments pour les soins des patients

INFIRMERIE PSYCHIATRIQUE : UNE PRISE EN CHARGE SPÉCIALISÉE AU COEUR DE PARIS

Créée en 1872, l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de Police, aussi connue sous le nom d'I3P, assure une mission d'urgences psychiatriques à caractère médico-légal, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Elle accueille, observe, évalue et oriente les patients présentant des troubles psychiatriques aigus, souvent dans un contexte judiciaire. Structure unique en France, elle se distingue par sa capacité de prise en charge des situations les plus complexes, à l'interface entre la psychiatrie et la justice. Elle accueille près de 2 000 patients par an.

1 456
personnes admises à l'I3P

14
conférences des « Jeudis de l'I3P »

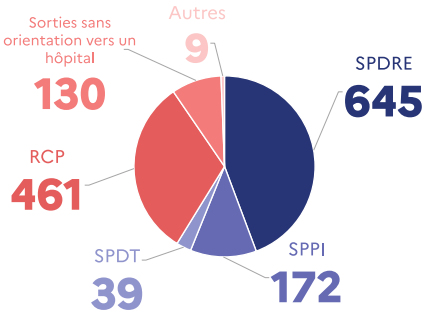
Une activité soutenue, des adaptations qui portent leurs fruits

En 2025, le nombre d'admissions a diminué d'environ 12 % par rapport à 2024. Cette baisse ne reflète pas un moindre besoin, mais les difficultés persistantes à orienter les patients vers des établissements hospitaliers en aval, ce qui allonge mécaniquement la durée de séjour à l'IPPP. Le nombre de patients hébergés plus de 48 heures a ainsi augmenté, de même que le taux d'occupation global de la structure.

Malgré ce contexte, l'extension de la capacité d'accueil à 14 chambres, intervenue fin 2024, et l'amélioration de la coordination avec le GHU Paris Neurosciences ont permis de réduire de 52 % le nombre d'alertes de saturation.

En 2025, 330 personnes ont été hébergées, soit près d'une personne admise sur quatre, et une sur deux parmi celles nécessitant une hospitalisation. En moyenne, quatre admissions ont été enregistrées chaque jour.

ORIENTATION DES PERSONNES ADMISES



SPDRE : soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État ; SSPI : soins psychiatriques pour péril imminent ; SPDT : soins psychiatriques à la demande d'un tiers ; RCP : réunion de concertation pluridisciplinaire.

Un rayonnement qui dépasse les murs de l'institution

L'I3P a poursuivi en 2025 ses conférences mensuelles « Les Jeudis de l'I3P », consacrées à la psychiatrie clinique et médico-légale. Ces rendez-vous rencontrent un succès croissant et contribuent à faire de l'I3P un lieu de référence et d'échange pour les professionnels du secteur.

Un cadre de travail et de soin amélioré

L'année 2025 a été mise à profit pour améliorer les locaux et les conditions de travail des équipes : réfection de plusieurs espaces, renouvellement des équipements, et réaménagement des bureaux pour gagner en confort et en luminosité. Ces travaux se poursuivront en 2026. Des actions ont également été engagées pour renforcer la sécurité des locaux, dont la sécurisation de l'accès à la pharmacie, prévue début 2026, ainsi qu'en matière de prévention des risques professionnels et de sécurité incendie.

FOCUS

Une place « Affaire signalée » disponible 24h/24

Dans le cadre de ses missions, l'I3P est régulièrement amenée à prendre en charge des personnes impliquées dans des affaires ayant eu un fort écho médiatique. Face aux difficultés récurrentes d'orientation vers les hôpitaux psychiatriques, liés à la saturation des établissements d'aval, il a été décidé de réserver une chambre spécifiquement dédiée à ces situations. Cette disposition permet de garantir une prise en charge rapide et sécurisée de ces profils sensibles, en lien direct avec les services de police.

INSTITUT MÉDICO-LÉGAL



Les agents du pôle administratif de l'Institut

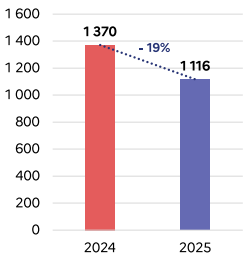


Une des salles d'autopsie de l'IML

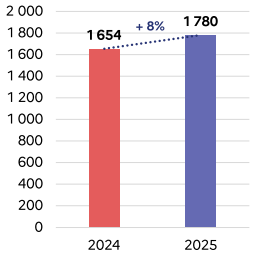
UNE MISSION AU SERVICE DE LA JUSTICE ET DES FAMILLES

L'Institut médico-légal (IML) de Paris est le lieu où sont accueillis, examinés et identifiés les corps des personnes décédées dans des circonstances nécessitant un éclairage médical ou judiciaire : mort suspecte, cause inconnue, accident, ou encore personne retrouvée sans identité. Il intervient à la demande des autorités judiciaires et contribue, par ses expertises, à établir les causes du décès et à permettre aux familles d'obtenir les actes nécessaires aux obsèques. Il assure aussi la prise en charge des défunts pour lesquels les conditions d'hygiène et de décence l'exigent.

AUTOPSIES



EXAMENS EXTERNES



Expertise, identification, modernisation : l'IML poursuit sa transformation

En 2025, le nombre de défunts accueillis à l'IML a légèrement diminué par rapport à 2024. La baisse la plus notable concerne le nombre d'autopsies, en recul de 19 %. Parmi les personnes accueillies, 311 l'ont été dans le cadre de procédures dites d'hygiène et de décence, c'est-à-dire des situations dans lesquelles l'autorité publique prend en charge le défunt en l'absence de famille identifiée ou en mesure d'assumer les obsèques, sans qu'aucun examen médico-légal ne soit réalisé.



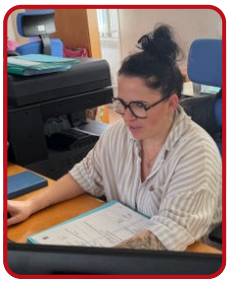
L'année a également été marquée par la poursuite du plan de modernisation de l'Institut. L'IML a procédé au rachat de ses équipements de stockage réfrigéré des corps, appelés body-stores, des unités mobiles permettant d'augmenter les capacités d'accueil en cas d'afflux important, afin de sécuriser durablement cette capacité. Les systèmes de réfrigération de plusieurs espaces de conservation ont par ailleurs été rénovés, et la modernisation des salles d'autopsie a été poursuivie.

Sur le plan judiciaire, la collaboration avec les tribunaux d'Île-de-France s'est intensifiée, notamment avec la section spécialisée du parquet de Paris chargée des personnes décédées non identifiées. L'objectif est double : améliorer les procédures d'identification des défunts enregistrés sous X, et raccourcir les délais de délivrance des permis d'inhumer, qui conditionnent l'organisation des obsèques par les familles.

Enfin, conformément aux orientations de son projet de service, l'IML a continué à développer son activité d'enseignement et de recherche, renforçant ainsi son rayonnement au-delà de ses missions opérationnelles quotidiennes.

POINT DE VUE

Delphine ALONSO MIER, agent d'accueil et d'instruction administrative



« En notre qualité d'agents d'accueil et d'instruction administrative, notre mission consiste principalement à assurer l'accueil des familles des défunts. Nous assurons également la liaison avec les magistrats et les commissariats afin d'assurer le suivi administratif des dossiers, dans l'objectif de permettre une inhumation dans les meilleurs délais. À cette fin, nous collaborons étroitement avec les sociétés de pompes funèbres, mandatées par les familles.

Notre rôle essentiel réside dans l'accueil et l'accompagnement des proches, auxquels nous essayons d'apporter une information claire et précise concernant les démarches à entreprendre pour l'organisation des obsèques.

Ce métier se révèle particulièrement enrichissant, chaque défunt ayant une histoire singulière qui nous amène à aborder chaque dossier avec une attention renouvelée. La reconnaissance exprimée par les familles, une fois accompagnées dans cette épreuve, constitue sans conteste la plus grande satisfaction que nous puissions en retirer. »

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Accueil des nouveaux agents par les équipes du département des ressources humaines



Opération de maintenance sur les serveurs informatiques de la direction



Tri du courrier par les agents du pôle logistique et immobilier

DONNER AUX SERVICES LES MOYENS D'ASSURER LEURS MISSIONS

Le secrétariat général assure la gestion des personnels ainsi que des moyens budgétaires, matériels, immobiliers et informatiques de la direction. Il accompagne également l'ensemble des démarches de modernisation. En 2025, son action s'est structurée autour de trois priorités : mieux recruter et fidéliser les agents, garantir de bonnes conditions de travail, et renforcer la sécurité numérique.



Des effectifs en progression et mieux stabilisés

Pour la deuxième année consécutive, les recrutements (120 entrées) au sein de la DUPA ont dépassé les départs (115 sorties).

Le taux de rotation des agents, c'est-à-dire la proportion du personnel renouvelée chaque année, a nettement reculé, passant de 21,5 % en 2023 à 15,7 % en 2025, signe d'une meilleure fidélisation. Le taux d'occupation des postes atteint 92,7 %.

Au 31 décembre 2025, 60 postes restaient vacants, mais près de la moitié faisaient déjà l'objet d'un recrutement en cours. Les recrutements ont combiné lauréats de concours (38), agents contractuels (37), mobilités et détachements (38) et réintégrations (7).

Des conditions de travail et un accueil améliorés

Sur le plan logistique, 1 109 demandes d'intervention ont été traitées sur l'ensemble des sites. L'effort a été porté sur l'aménagement et l'équipement des espaces. Un budget de 232 903 € a été mobilisé pour améliorer le cadre de travail des agents de la direction.

L'accueil des nouveaux agents, instauré en 2024, a été renforcé : chaque arrivant bénéficie d'un accueil en présentiel, d'un livret de présentation et d'une sensibilisation aux risques professionnels et à la sécurité numérique. Des permanences RH de proximité ont également été assurées, et les offres de formation sont désormais diffusées chaque semaine, selon le statut de chaque agent.

Par ailleurs, 14 ateliers de prévention des risques ont été proposés sur l'ensemble des sites, couvrant des thématiques telles que les gestes et postures, la santé mentale, l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, ou encore la sécurité routière.

La sécurité numérique, une priorité renforcée

Le département des systèmes d'information a poursuivi le développement des outils métiers, dont un outil dédié au suivi des patients en soins psychiatriques sous contrainte. Dans le prolongement d'un audit de sécurité réalisé fin 2024, des chantiers importants ont été menés : refonte de l'architecture des serveurs, sécurisation des accès et des sauvegardes, remplacement de la solution d'impression et mise à jour des logiciels sensibles. La prévention du risque cyber a constitué un fil conducteur de l'ensemble de ces travaux.

POINT DE VUE

Vajuramony MEN, agent au pôle des affaires budgétaires



« Je travaille au pôle des affaires budgétaires comme agent contractuel depuis 2024 après avoir été recruté comme auxiliaire. Je traite les demandes d'achat des services, je vérifie la disponibilité des crédits sur la ligne budgétaire à mobiliser en fonction du type de dépense, la validité du devis et le prix pratiqué.

L'année 2025 a été riche car en juillet dernier, l'outil de gestion du budget spécial a été remplacé par un nouveau logiciel appelé "e-gf". En plus de la prise en main de ce nouvel outil, un fin travail de suivi a dû être réalisé sur des tableurs durant plusieurs mois pour sécuriser les dépenses. Avec mes collègues, nous n'avons pas compté nos heures durant cette période, pour permettre aux services de fonctionner.

Mes missions me plaisent, je me sens utile et l'ambiance de travail est bonne. C'est ce qui m'a convaincu de me présenter aux concours des administrations parisiennes en 2026. »

CABINET



Conception du rapport d'activité 2025 par les agents du cabinet



Organisation d'une cérémonie de remise de médailles aux agents de la DUPA, le 2 juillet 2025



Travaux d'analyse des indicateurs de performance de la direction

AU SERVICE DE LA DIRECTION ET DE SES AGENTS

Échelon de transversalité interne et de liaison avec les partenaires de la direction notamment avec le cabinet du préfet du Police, le cabinet assiste la directrice dans la coordination des sous-directions et entités rattachées. Il pilote les dossiers transversaux, définit la stratégie de communication et gère les affaires réservées. Il a compétence en matière de distinctions honorifiques, d'événementiel et de contrôle de gestion.

168
mises à jour du site internet PP

216
demandes d'intervention

86
demandes de presse

Un nombre de sollicitations en augmentation

En 2025, l'activité du cabinet a été marquée par une hausse significative des sollicitations. Au total, 216 demandes d'intervention ont été traitées, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2024.

Les demandes de presse ont connu une évolution encore plus marquée, avec 86 sollicitations traitées, en hausse d'environ 50 %. Le cabinet a également répondu, en lien avec les services, à de nombreuses sollicitations institutionnelles (questions parlementaires, Cour des comptes, etc.) dans le cadre de commissions d'enquête ou de missions d'inspection.



Mise en place de nouveaux outils pour un meilleur partage de l'information

La création du « DupActu », synthèse hebdomadaire transmise au préfet de Police, permet de valoriser l'activité quotidienne des agents et d'améliorer la visibilité des sujets nécessitant un arbitrage. Des tableaux de pilotage ont également été mis en place pour assurer un suivi structuré des commandes des autorités et des dossiers partagés avec les interlocuteurs de la direction.



Moment de convivialité de fin d'année avec les cadres

Mieux piloter, mieux mesurer : le contrôle de gestion en renouvellement

Le cabinet a poursuivi ses travaux de contrôle de gestion, en proposant des analyses et des synthèses chiffrées de l'activité de la direction. Un travail de redéfinition des indicateurs a été initié en 2025, afin de recentrer le contrôle de gestion de la direction sur ses indicateurs les plus stratégiques, et de mieux prendre en compte les délais de traitement des démarches, les stocks de démarches à instruire, ainsi que l'efficience des services.

POINT DE VUE

Une équipe au service de la cohésion !

« À côté de nos activités de coordination et de pilotage, nous organisons les temps forts de la vie de la direction : cérémonies de remise de médailles, moment de convivialité pour l'accueil des nouveaux arrivants, séminaire, etc. Nous nous tenons à la disposition des services pour prendre en compte leurs besoins en matière de communication : articles, portraits d'agents, reportages. L'idée est de renforcer le sentiment d'appartenance des agents et de valoriser leur engagement. »



LA DUPA À VOTRE SERVICE

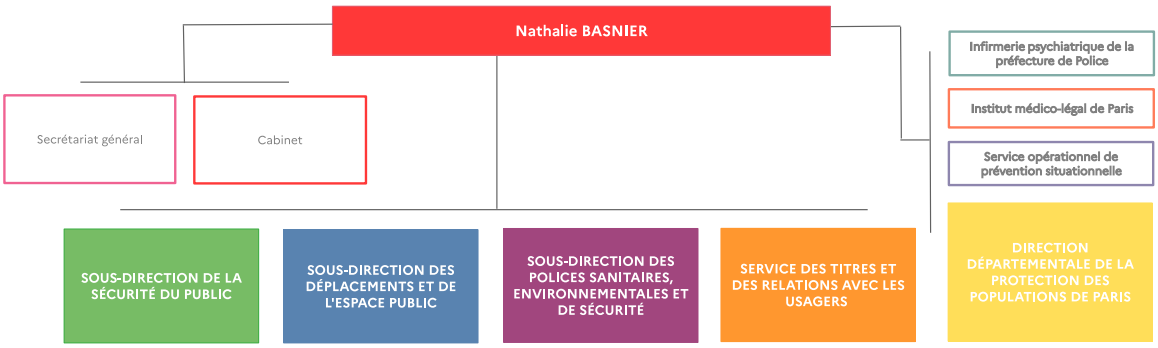




Le comité de direction (CODIR)



ORGANIGRAMME



plus de
900 ***agents***

25 CORPS DE MÉTIERS

4 FILIÈRES PROFESSIONNELLES

6 ***sites immobiliers***



Une direction au service des usagers

À Paris, la direction des usagers et des polices administratives (DUPA) est un acteur majeur de la prévention et du traitement du risque urbain sous toutes ses formes (risque bâtimentaire et de sûreté, sanitaire, environnemental, ou lié aux troubles de santé mentale).

Cette direction met en œuvre une centaine de polices administratives en lien avec la sécurité du cadre de vie des Parisiens (vidéoprotection, port d'armes, contrôle des débits de boissons et du son amplifié...). Elle est chargée de l'administration des taxis et VTC parisiens, des objets trouvés et traite de la police de la circulation et du stationnement, en lien avec la Ville de Paris.

La DUPA instruit également les demandes de cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation et accueille les usagers et les professionnels parisiens pour les accompagner dans leurs démarches administratives en ligne.

L'Institut médico-légal de Paris, l'Infirmerie psychiatrique de la préfecture de Police et la Direction départementale de la protection des populations de Paris lui sont rattachés.

La DUPA et ses entités rattachées comptent plus de 900 agents et 25 corps de métiers différents.

Directrice : Nathalie BASNIER

SOUS-DIRECTION DES DÉPLACEMENTS ET DE L'ESPACE PUBLIC

Sous-directeur : Cédric VERLINE

Objets trouvés
objetstrouves@interieur.gouv.fr

Gestion de l'espace public
pp-dupa-sddep-brgep-secretariat@interieur.gouv.fr

Taxis et VTC
pp-dtpp-sddep-bttp-taxis@interieur.gouv.fr

SOUS-DIRECTION DES POLICES SANITAIRES, ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ

Sous-directrice : Cécile GUILHEM

Débits de boissons et nuisances sonores
pp-dupa-sdpses-bapps-secretariat@interieur.gouv.fr

Santé mentale
pp-dupa-sdpses-basm@interieur.gouv.fr

Associations
pp-dupa-associations@interieur.gouv.fr

Domiciliations d'entreprises, vente d'objets mobiliers et permis de chasse
pp-dupa-dom-rom-pc@interieur.gouv.fr

Armes
pp-dupa-usagers-armes@interieur.gouv.fr

Gardiennage
pp-dupa-gardiennage@interieur.gouv.fr

Vidéoprotection
pp-dupa-videoprotection@interieur.gouv.fr

Opérations funéraires
pp-dupa-sdpses-bpeof-op-funeraires@interieur.gouv.fr

Installations classées pour la protection de l'environnement
pp-dupa-sdpses-bpeof-ic@interieur.gouv.fr

SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

Sous-directeur : Vincent NATUREL

Sécurité incendie et accessibilité aux personnes en situation de handicap
pp-dupa-sdsp-berp-secretariat@interieur.gouv.fr

Permis de construire
pp-dupa-sdsp-bpca-permisconstruire@interieur.gouv.fr

SERVICE DES TITRES ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Cheffe de service : Hélène MONTELLY

Accompagnement des usagers et délivrance des titres
pp-dupa-bu@interieur.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Directrice départementale : Marie-Hélène TREBILLON

Protection du consommateur
ddpp@paris.gouv.fr

SERVICE OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Chef de service : Vincent ANNEREAU

Prévention et sûreté
pp-dupa-sops@paris.gouv.fr

INFIRMERIE PSYCHIATRIQUE

Médecin-chef : Dr Vincent MAHÉ

pp-dupa-ippp-infirmerie@interieur.gouv.fr

INSTITUT MÉDICO-LÉGAL

Directeur : Pr Bertrand LUDES

pp-dupa-iml@interieur.gouv.fr

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétaire générale : Sophie BOUSSAC-LOAREC

Candidatures et recrutement
pp-dupa-recrutement-mobilite@interieur.gouv.fr

CABINET

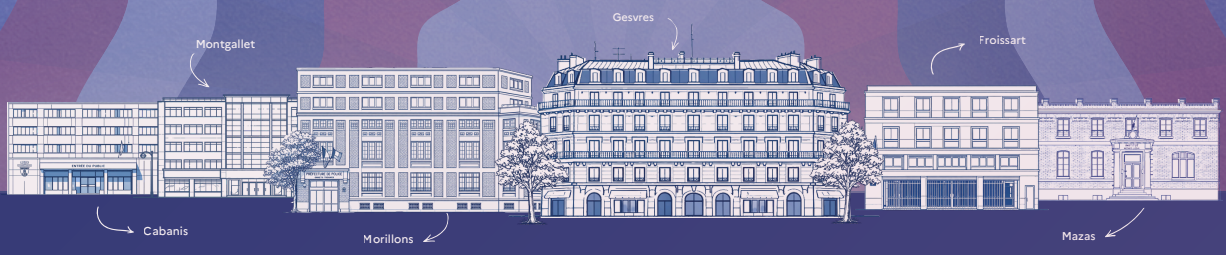
Chef de cabinet : Pierre-Jean ROYER

pp-dupa-cabinet@interieur.gouv.fr
pp-dupa-communication@interieur.gouv.fr

GLOSSAIRE

ACD : acte consécutif au décès
ADS : autorisation de stationnement
AGRASC : agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués
APIJ : agence publique pour l'immobilier de la Justice
ARS : agence régionale de santé
BAPPS : bureau des actions de prévention et de protection sanitaires
BASM : bureau des actions de santé mentale
BDC : bureau des droits à conduire
BHF : bureau des hôtels et foyers
BIV : bureau de l'immatriculation des véhicules
BOTS : bureau des objets trouvés et des scellés
BPAS : bureau des polices administratives de sécurité
BPEOF : bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires
BRGEP : bureau de la réglementation et de la gestion de l'espace public
BSPP : brigade de sapeurs-pompiers de Paris
BTI : bureau des titres d'identité
BTTP : bureau des taxis et transports publics
BU : bureau des usagers
CERT : centre d'expertise et de ressources des titres
CODAF : comité opérationnel départemental anti-fraude
DAFG : département des affaires financières et générales
DDPP 75 : direction départementale de la protection des populations de Paris
DGITM : direction générale des infrastructures, des transports et de la mer
DGSCGC : direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DIE : direction de l'immobilier et de l'environnement
DILT : direction de l'information, de l'innovation et de la logistique
DNID : direction nationale d'interventions domaniales
DOPC : direction de l'ordre public et de la circulation
DPJ : direction de la police judiciaire
DRH PP : direction des ressources humaines de la préfecture de Police
DRH : département des ressources humaines
DUPA : direction des usagers et des polices administratives
DRHFS : direction des ressources humaines, des finances et des soutiens de la police nationale
DRIEAT : direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
DSI : département des systèmes d'information
DSPAP : direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
DUPA : direction des usagers et des polices administratives
ERP : établissement recevant du public
ESP : études de sécurité publique
GIR : groupe interministériel de recherche
ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement
IGH : immeubles de grande hauteur
IML : institut médico-légal

I3P : infirmerie psychiatrique de la préfecture de Police
JLD : juge des libertés et de la détention
LCPP : laboratoire central de la préfecture de Police
MPQLF : mission qualité, performance et lutte contre la fraude
PMR : personnes à mobilité réduite
PMSA : pôle « musique et sons amplifiés »
RS : référent-sûreté
SAJC : service des affaires juridiques et du contentieux
SAS : service des architectes de sécurité
SDDEP : sous-direction des déplacements et de l'espace public
SDLP : service de la protection
SDPSES : sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité
SDSP : sous-direction de la sécurité du public
SG : secrétariat général
SIA : système d'information sur les armes
SMAC : service de la mémoire et des affaires culturelles
SOPS : service opérationnel de prévention situationnelle
SPDRE : soins psychiatriques sur demande du représentant de l'Etat
SPI : service de prévention incendie
STRU : service des titres et des relations avec les usagers
T3P : transports publics particuliers de personnes
TAR : tour aéroréfrigérante
TE : transport exceptionnel
UPNA : unité de prévention contre les nuisances animales
ZTL : zone à trafic limité



DUPA